



Contrat local de santé du Grand Chalon

Les signataires :

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche Comté

Le Diapason - 2 Place des Savoirs - 21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur général, **M. Jean-Jacques COIPLÉ**

La Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon

23 avenue George Pompidou - CS 90 246 – 71106 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex

Représentée par son président, **M. Sébastien MARTIN**

La Préfecture de Saône-et-Loire

196 rue de Strasbourg – 71000 MACON

Représentée par le Préfet de Saône-et-Loire, **M. Yves SEGUY**

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

17 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON

Représenté par sa Présidente, **Mme Marie-Guite DUFAY**

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Rue de Lingendes – 71000 MACON

Représenté par son Président, **M. André ACCARY**

La CPAM de Saône-et-Loire

113 rue de Paris – 71022 MACON

Représentée par sa directrice, **Mme Patricia COURTIAL**

Le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey

55 rue Auguste Champion – 71331 CHALON-SUR-SAONE CEDEX

Représenté par son directeur, **M. Philippe LEQUIEN**

Sommaire

Préambule

Introduction

Les contrats locaux de santé

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Le diagnostic territorial

Le contrat Local de Santé

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Article 3 : les modalités de gouvernance

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Article 6 : La durée et révision du contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

Article 8: Communication et propriété intellectuelle

Article 9: Résiliation et recours

Annexes

Annexe 1 : Les fiches actions

Annexe 2 : Glossaire

Préambule

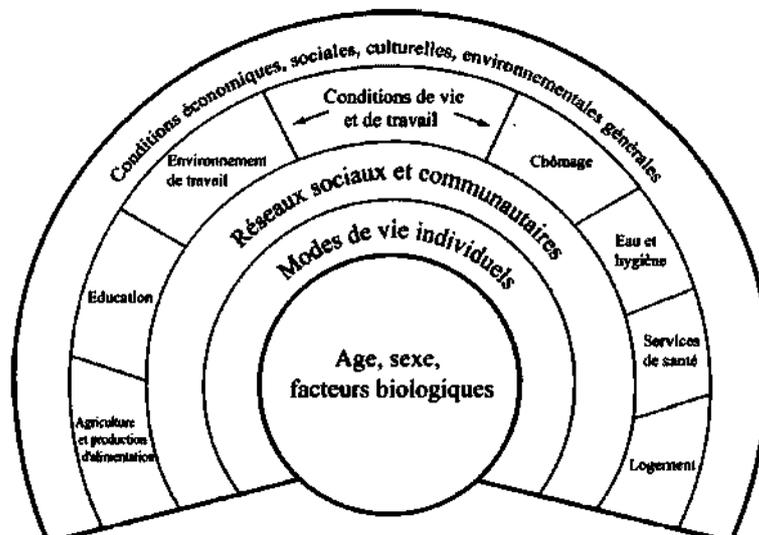
La santé «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». (Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 juin-22 juillet 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats)

La promotion de la santé a, quant à elle, été définie par la Charte d'Ottawa en 1986 comme étant :

« Le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci.» La prévention est l'ensemble des mesures visant à éviter ou à réduire le nombre et la gravité des maladies ou des accidents. L'OMS a ensuite proposé la distinction, aujourd'hui classique, en prévention primaire, secondaire et tertiaire :

- La prévention primaire comprend tous les actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de cas nouveaux. Elle fait appel à des mesures de prévention individuelle (hygiène corporelle, alimentation, activité physique et sportive, vaccinations individuelles, etc.) et collective (distribution d'eau potable, élimination des déchets, salubrité de l'alimentation, vaccinations de masse, hygiène de l'habitat et du milieu de travail, etc.). Cette conception traditionnelle de la prévention débouche inévitablement sur un programme très vaste d'amélioration de la qualité de la vie et de réforme des institutions sociales.
- La prévention secondaire comprend « tous les actes destinés à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population, donc à réduire la durée d'évolution de la maladie ». Elle prend en compte le dépistage précoce et le traitement des premières atteintes.
- La prévention tertiaire comprend tous les actes destinés à diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récives dans une population, donc à réduire au maximum les invalidités fonctionnelles consécutives à la maladie. Cette conception étend la prévention au domaine de la réadaptation : elle cherche à favoriser la réinsertion professionnelle et sociale.

À chaque étape de la vie, l'état de santé se caractérise par des interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre individuel, socio-économique, et environnemental en interdépendance avec l'environnement physique et le comportement individuel. Ces facteurs sont désignés comme les « déterminants de la santé ». Ils n'agissent pas isolément : c'est la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé. Les déterminants de santé sont illustrés dans le schéma suivant (Modèle Dahlgren et Whitehead (1991)) :



Introduction

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST). Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du Code de la Santé Publique.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Le Contrat Local de Santé 2^{ème} génération : 2024-2028

Au regard de la dynamique issue du 1^{er} CLS, le Grand Chalon souhaite réaffirmer son volontarisme en matière de santé sur le territoire en mettant en place un CLS 2^{ème} génération au côté de l'ARS Bourgogne Franche-Comté (ARS-BFC), du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, de la Préfecture de Saône-et-Loire et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire, et intégrer un nouveau signataire, le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey.

Dans une logique d'approche globale de la santé et de transversalité, le nouveau contrat s'articulera avec le Projet Régional de Santé 2018-2028 et le Projet Régional de Santé Environnementale 4 (PRSE4).

Il reposera sur une base contractuelle solide et d'un nombre de fiches actions plus réduit que le précédent. Il donnera lieu au déploiement progressif de projets d'actions évoluant en fonction des besoins et des partenariats en lien avec le territoire, notamment au regard du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et Promotion de la Santé (RRAPPS). Il n'aura pas vocation à être exhaustif mais est un outil amené à évoluer.

Ce contrat de seconde génération intégrera une réflexion sur la couverture géographique à l'échelle du Pays Chalonnais.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- **La politique de l'ARS en matière de santé**

- **Le Projet Régional de Santé 2 (PRS2)**

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement, ...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Dans le PRS2 qui couvrait la période 2018 - juin 2023, le Conseil territorial de santé (CTS) de Saône-et-Loire avait identifié 10 priorités de santé à travailler sur son territoire au regard des priorités du PRS. A l'occasion de la révision du PRS à l'automne 2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS. Ainsi, pour chaque CTS, 5 priorités issues de ces consultations ont été identifiées au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposés.

En Saône- et-Loire, ces 5 priorités sont les suivantes :

- Renforcer et donner de la visibilité aux CPTS, en faire l'acteur principal de l'exercice coordonné entre médecin traitant et équipe traitante pluridisciplinaire
- Disposer d'une permanence des soins sur un territoire, avec une coordination par la CPTS
- Proposer aux professionnels de santé une offre de tutorat et une mise en réseau tout au long de leur carrière
- Faire de l'école et l'Education Nationale un acteur majeur de la prévention
- Renforcer le lien entre ville et hôpital mais aussi entre les structures publiques-privées

Ces 5 priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les 5 années à venir. Elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023.

- **Le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et Promotion de la Santé (RRAPPS)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau PRS, l'ARS BFC a souhaité mettre en place un Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS) sur le territoire depuis 2018. Il intervient en soutien des politiques territoriales de prévention et promotion de la santé par la labellisation des acteurs opérateurs. Le service Santé et Handicap du Grand Chalon devient dans ce contexte opérateur du RRAPPS.

Ce réseau a pour objectifs d'améliorer la qualité des actions et des programmes mis en place en région. Le pilotage du RRAPPS est assuré par l'ARS et l'IREPS (Instance régionale d'Education et de promotion de la Santé), l'animation du réseau par l'IREPS. Il a pour objectifs :

- L'appui à la mise en œuvre de la politique régionale de santé en favorisant la montée en compétences des acteurs des territoires.
- L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des programmes et des actions de prévention et promotion de la santé.

Activités du RRAPPS



- **La politique du Grand Chalon en matière de santé**

Avec le développement de l'intercommunalité et l'importance d'étendre la politique municipale de santé en faveur d'une population plus large, le Grand Chalon se saisit de la compétence (optionnelle) Santé Publique et Prévention dès le 1^{er} janvier 2012. Celle-ci s'appuie sur une conception positive et large de la Santé, notamment telle qu'elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cette approche globale implique d'agir en priorité sur les déterminants de santé que sont le logement, l'alimentation, les transports, les conditions de travail, la qualité de l'environnement physique, social et culturel.

A la suite de cette prise de compétence volontariste, le Grand Chalon met l'accès aux soins, la prévention et promotion de la santé, l'action de conseil et d'information comme axes prioritaires d'intervention. Ces axes se retrouvent dans l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS).

- Le Contrat Local de Santé 2024-2028 fait suite à un premier CLS signé le 10 février 2014 entre l'ARS Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture de Saône-et-Loire, la CPAM de Saône-et-Loire et le Grand Chalons.
- Il a fait l'objet d'un premier avenant signé le 10 avril 2015 intégrant le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.
- Un second avenant est signé le 19 octobre 2016 prévoyant la prolongation du CLS sur l'année 2016 et l'intégration d'actions spécifiques de renforcement des soins de proximité et d'amélioration de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées.
- Le Grand Chalons et l'ARS-BFC ont signé le 7 décembre 2016 un schéma directeur portant sur le développement de l'offre de soins de 1^{er} recours et de l'attractivité auprès des professionnels de santé sur le Grand Chalons. Il comporte 5 axes d'intervention :
 - o Le soutien financier aux lieux d'exercices coordonnés
 - o Le soutien financier à la recherche de professionnels de santé
 - o Le soutien financier à la promotion du territoire
 - o Le soutien financier à l'acquisition de matériel médical spécifique
 - o L'accompagnement individualisé du Grand Chalons pour l'installation et l'exercice des professionnels de santé.
- Une convention de partenariat entre l'ARS-BFC et le Grand Chalons, est signée le 10 juillet 2017 et vise à prolonger le partenariat et poursuivre les engagements et actions du CLS et de ses avenants jusqu'à la signature du nouveau CLS.
- En complément du dispositif de soutien à l'investissement des lieux d'exercices coordonnés de santé, trois dispositifs complémentaires (Contrats d'Objectifs et de Moyens) ont été signés le 7 novembre 2017 avec l'ARS-BFC.
- Une évaluation du CLS a été réalisée en 2017 par LH Conseils.
- Un avenant à la convention de partenariat et au contrat d'Objectifs et de moyen avec l'ARS BFC a été signé le 10 décembre 2019 afin de prolonger le partenariat jusqu'au 31 décembre 2021 en attendant la signature du CLS nouvelle génération.
- Un deuxième avenant est signé le 31 décembre 2021 visant à prolonger le CLS jusqu'au 30 juin 2023 puis un troisième avenant a prolongé le CLS jusqu'au 31 décembre 2023.
- Un diagnostic quantitatif en septembre 2022 complété par un diagnostic qualitatif en juin 2023 ont été réalisés par l'ORS BFC.

A travers son projet de territoire 2021-2026, Le Grand Chalons réitère sa volonté de poursuivre la politique volontariste et partenariale en faveur de la santé avec les priorités suivantes :

- Favoriser l'accès aux soins et garantir une offre de santé adaptée : Le Grand Chalon est préoccupé par l'évolution de la démographie des professionnels de santé. Face à ce constat, différents leviers sont mobilisés pour lutter contre la désertification médicale et inciter les praticiens à rester et en attirer de nouveaux notamment en soutenant les structures d'exercices coordonnées.
- Mobiliser les partenariats en faveur de la santé mentale et psychique : À l'initiative du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), le Grand Chalon compte poursuivre la mobilisation des partenariats pour permettre aux acteurs impliqués de mieux répondre aux questions afférentes à la santé mentale et psychique sur le territoire et de sensibiliser les acteurs concernés.
- Accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leur autonomie en lien avec les communes : Depuis plusieurs années, le Grand Chalon est attentif et à l'écoute des personnes en situation de handicap et souhaite continuer à faciliter leur quotidien en poursuivant la mise en accessibilité des équipements et en continuant de sensibiliser au handicap. Le Grand Chalon souhaite également renforcer son accompagnement auprès des personnes âgées et des aidants.
- Promouvoir les changements comportementaux en faveur de la santé : le Grand Chalon a choisi de conduire à la fois des actions de prévention, de promotion et d'éducation dans de nombreux domaines. La politique menée se veut globale pour répondre aux enjeux constatés sur le territoire (vieillesse, malnutrition, sédentarité...) et participer à la « pleine santé » des habitants.
- Favoriser la transversalité de la santé dans toutes les politiques : La santé est une thématique transversale pouvant être prise en compte dans un grand nombre de politiques publiques et de projets du Grand Chalon. Une approche intersectorielle de la santé permet la prise en compte systématique des conséquences sanitaires des décisions, favorise les synergies et vise à limiter les conséquences néfastes des projets pour la santé. L'objectif demeure l'amélioration de la santé publique et l'équité en matière d'accès.
- Favoriser le déploiement de la E-santé sur le territoire du Grand Chalon en lien avec les structures coordonnées de type Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) ou Centre De Santé (CDS), les cabinets de groupes privés, les pharmacies et les communes. Ce déploiement s'appuiera notamment sur le Centre Hospitalier William Morey (CHWM) déjà très impliqué sur la télémédecine (dermatologie et gériatrie).

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en exergue la santé comme une préoccupation majeure des citoyens. Elle a contraint les collectivités territoriales à s'organiser rapidement et efficacement. Dans ce contexte, le Grand Chalon a joué un rôle important dans la gestion de la coordination de cette crise et a mis en avant l'importance de la collaboration en réseau sur le territoire dans le secteur médical mais aussi social et éducatif. Des solutions ont été apportées et restent à maintenir et à valoriser sur le territoire.

Véritable instrument de consolidation et de coordination des acteurs du territoire sur les questions de santé globale, le Contrat Local de Santé met en action la dimension intersectorielle de la politique de santé de la collectivité et de ses partenaires. La mobilisation de cet écosystème de santé riche qui a été tissé depuis de nombreuses années, est un atout indéniable pour mener la politique du Grand Chalon en matière de santé.

Pour mener à bien ces actions, le Grand Chalon met à disposition l'Espace Santé Prévention, lieu de référence pour toutes les questions concernant le handicap et la santé pour tous les habitants et professionnels du Grand Chalon. Tout au long de l'année, des rencontres avec des professionnels de santé sont organisées pour favoriser les partenariats et l'interconnaissance. De plus, à l'occasion de journées nationales de prévention ou de dépistage par exemple, des actions et manifestations d'envergures ou des opérations de sensibilisation plus ponctuelles y sont organisées en lien avec de nombreux partenaires et déclinées également sur d'autres sites ou bassins de vie (quartiers, communes).

Soucieux de rendre accessible les politiques publiques qu'il met en œuvre, le Grand Chalon porte une attention particulière à leur rayonnement sur l'ensemble des communes. Cela sous-entend de veiller à ce que les habitants de toutes les communes soient informés et puissent accéder, au plus près de chez eux, aux actions de prévention déployées. À cette fin, l'Espace Santé Prévention et la Direction des Solidarités et de la Santé s'appuient sur un réseau d'acteurs thématiques en santé en capacité de mailler tout le territoire.

L'Espace Santé Prévention accueille également des permanences de nos partenaires comme le réseau des aidants ou encore l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité du CHS de Sevrey.

Il rassemble les compétences d'une équipe pluridisciplinaire qui constitue le service Santé Handicap du Grand Chalon et permet de couvrir les différents champs d'intervention :

- Une chargée de prévention : gestes de premier secours, vie affective et sexuelle, harcèlement scolaire, compétences psycho-sociales
- Une animatrice santé : hygiène bucco-dentaire, gestes de premier secours, gestion du centre documentaire
- Une diététicienne, conseillère en nutrition : alimentation, activités physiques-santé
- Une infirmière conseillère santé : dépistages, aidants, accès aux soins, conseils en santé
- Une coordinatrice de l'Atelier Santé Ville (ASV)
- Un psychologue Point écoute souffrance psychique, CLSM
- Un référent handicap : accueil, orientation, sensibilisation, accompagnement des personnes en situation de handicap

L'animatrice du Contrat Local de Santé est rattachée à ce service et à la Direction des Solidarités et de la Santé.

- ***La politique de la Préfecture en matière de santé***

La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques

de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et ses services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé notamment :

- Renforcer l'accès et le maillage territorial des soins de proximité en soutenant les collectivités dans l'investissement immobilier des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) à travers la Dotation d'équipements des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local ou encore le fonds national d'aménagement et du développement territorial. Le déploiement des MSP correspond à une attente des professionnels de santé libéraux notamment les plus jeunes, qui y trouvent un environnement adapté à une pratique modernisée de leur exercice professionnel. Ainsi, ces MSP ancrent de manière pérenne une offre de soins de proximité afin de répondre aux besoins des populations notamment en zones rurales.

- Par son engagement dans les contrats de Ville, l'Etat encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dans la déclinaison du Plan national de mobilisation contre les addictions, l'Etat encourage le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif. En effet, à travers les crédits MILDECA, l'Etat finance des programmes de renforcement des compétences psychosociales validés, au bénéfice des parents et des enfants, enjeu prioritaire.

- ***La politique du Conseil Départemental de Saône-et-Loire en matière de santé***

Le centre de santé départemental : une réponse à la situation préoccupante de la démographie médicale en Saône-et-Loire.

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes dans l'ensemble du territoire départemental et la perspective de nombreux départs à la retraite qui ne seront pas remplacés dans les cinq années à venir, le Département de Saône-et-Loire a créé le premier centre de santé départemental de France.

Ce centre de santé propose aux habitants plusieurs lieux de consultations, formés de centres de santé territoriaux et d'antennes associées, avec un siège central à Mâcon. Le Conseil départemental a adopté la création d'un centre de santé départemental lors de l'Assemblée départementale du 21 septembre 2017. Le déploiement de l'implantation des sites, centres et antennes, est organisé progressivement. Afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire départemental, la création du centre de santé départemental à Chalon-sur-Saône a été acté par l'Assemblée départementale.

La conception et la mise en œuvre du projet de centre de santé se sont inscrits dans une approche pragmatique destinée à garantir son utilité au regard des besoins sanitaires et sociaux des territoires concernés selon les principes d'actions ont suivants : la subsidiarité, le consensus local, la complémentarité, l'agilité et l'équilibre financier.

La stratégie départementale de prévention :

Que ce soit au titre de sa mission générale d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics accueillis par le Service social départemental, à travers son implantation sur le Grand Chalon (ou de la Maison locale de l'autonomie pour les personnes âgées et/ou handicapées) ; plus spécifiquement au titre de la promotion de la santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans par la Prévention maternelle et infantile (PMI) ou celle des adolescents ou enfants en souffrance (Maison des adolescents, prévention spécialisée, aide sociale à l'enfance, équipe EPICEA), le Département agit au quotidien pour la prévention de la santé des saône-et-loirien.

Le Département est par ailleurs responsable de la mise en synergie et de la coordination des politiques sociales, afin de répondre au mieux aux besoins de la population du territoire. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale dispose en effet que « *Le Département est chargé d'organiser, en sa qualité de chef de file, les modalités de l'action commune de collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes, la solidarité de territoires* ».

Plus que jamais en période de crise, le Département doit s'efforcer d'être dans un rôle de facilitateur et d'assembleur des différents niveaux d'intervention qui se croisent et parfois se chevauchent dans le champ social et médico-social, parfois au risque d'une perte de lisibilité et d'efficacité pour nos concitoyens.

Que ce soit à travers la mise en œuvre du projet territorial des solidarités Chalon-Louhans ou plus récemment à travers le nouveau Schéma Départemental Solidarités 71 ou encore par les orientations territorialisées de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), le Département s'efforce de porter une double exigence :

- Le renforcement de la territorialisation et de la pertinence des actions
- La recherche d'une meilleure articulation entre les politiques sociales et médico-sociales et les politiques de santé et de prévention.

L'adossement mutuel des Contrats locaux de santé et des stratégies territoriales de prévention, à l'échelle infra départementale, constitue donc un enjeu pour l'ensemble des acteurs. C'est la raison pour laquelle le Département s'inscrit dans la démarche des CLS.

- ♦ **La politique du Conseil Régional en matière de santé**

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Elle s'est engagée avec l'ARS dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, de la convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté ».

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- ***La politique de l'Assurance Maladie en matière de santé***

Protéger durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous est la mission fondamentale de l'Assurance Maladie.

Pour réussir cette mission, la politique de l'Assurance Maladie en matière de santé est structurée autour d'enjeux forts :

- Renforcer l'accès au système de soins en luttant particulièrement contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Contribuer à la transformation et à l'efficacité du système de santé, en attachant une attention toute particulière à la prévention et en s'appuyant, par exemple, sur des démarches d'accompagnement plus personnalisées des professionnels de santé, par la diffusion de modes innovants de rémunération des professionnels de santé ;

- Et accompagner l'innovation numérique en santé par notamment, la généralisation du dossier médical partagé, levier majeur pour améliorer la prise en charge des patients et décloisonner le système de santé.

- ***La politique du Centre Hospitalier de Sevrey en matière de santé***

La santé mentale est un des enjeux prioritaires de santé publique. En effet il s'agit de la 1^{ère} dépense de santé en France et 25% de la population a, à un moment donné de sa vie, besoin de soins en santé mentale. Ainsi, apporter une réponse aux besoins de santé mentale et de psychiatrie de la population est la mission principale du centre hospitalier spécialisé de Sevrey en lien avec les politiques de santé reposant sur le projet territorial de santé mentale.

Le CHS de Sevrey s'inscrit dans une démarche d'offre de soins, tant adulte que pédopsychiatrique, sur le territoire du Grand chalon en apportant des moyens humains et logistiques au service de la population (CMP, Hôpitaux de jour, hospitalisations complètes, équipes mobiles, ...). La présence du CHS au travers de structures ambulatoires, de lits d'hospitalisation permet un maillage territorial accessible pour les patients. Les collaborations nécessaires et possibles entre la ville et l'hôpital sont des atouts majeurs pour limiter les ruptures de soins délétères pour les patients. Au regard des spécificités du territoire en ce qui concerne certaines prises en charges (addictologie, surmortalité par suicide) le CHS adapte et développe ses activités pour répondre à cette demande.

Par son engagement dans les contrats locaux de santé mentale, le CHS est présent dans les manifestations en lien avec la santé mentale et notamment les Semaines d'Information pour la Santé Mentale (SISM).

Le sens du soin en psychiatrie est d'amener le patient vers plus d'autonomie, et vers une réhabilitation et resocialisation. Ainsi, au travers des prises en charge dispensées au cours d'hospitalisation et/ou de suivi en ambulatoire, la place de l'utilisateur et son implication dans ses soins est primordiale. Cette politique de soins s'appuie sur un véritable partenariat humaniste. Le CHS s'engage dans cette amélioration de la place du patient en tant que co-auteur de son projet de soins.

Le diagnostic territorial

Pour mieux prendre en compte les besoins de santé sur son territoire, la rédaction du CLS s'est appuyée sur plusieurs documents pour définir les différents axes stratégiques à savoir :

- Portrait socio sanitaire 2011 du Grand Chalon – ORS Bourgogne, Etude pour l'amélioration de l'accès aux soins et de l'attractivité territoriale
- Analyse des besoins sociaux du Grand Chalon (juillet 2022)

- Diagnostic quantitatif du Contrat Local de Santé du Grand Chalon – état des lieux Santé – Social (données quantitatives) ORS Bourgogne Franche-Comté (septembre 2022)
- Diagnostic qualitatif du Contrat Local de Santé du Grand Chalon ORS Bourgogne Franche-Comté (juin 2023)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019-2024

- **Population et conditions de vie :**

Le Grand Chalon, première agglomération de Saône-et-Loire, est composé de 51 communes et compte 117 847 habitants. C'est un territoire urbain, densément peuplé et sa population est relativement jeune (10% des habitants sont âgés de 75 ans ou plus) mais demeure vieillissante.

L'armature urbaine du territoire du Grand Chalon est structurée par quatre types de polarités :

- Le pôle principal : Chalon-sur-Saône
- Les pôles d'appui : Givry, Chatenoy-Le-Royal, Saint-Rémy, Saint-Marcel
- Les pôles de proximité : Rully, Mercurey, Fontaines, Gergy, Champforgeuil, Crissey, Lux, Varennes-le-Grand
- Un pôle d'équilibre : Saint-Léger-sur-Dheune

La décroissance démographique de la ville centre fait face à la périurbanisation et à la croissance des communes périurbaines. Pour autant, près de la moitié des patients qui consultent à Chalon-sur-Saône n'habitent pas cette ville.

Son activité économique historiquement industrielle (21% des emplois) est déclinante et repose à présent majoritairement sur le secteur tertiaire (qui représente 73% des emplois). Un tiers des actifs occupés sont employés, presque autant sont ouvriers et la proportion de cadres est supérieure à la moyenne régionale. Les revenus des ménages sont proches des moyennes de Saône-et-Loire et de la région. La situation socio-économique des habitants du Grand Chalon est globalement favorable mais avec de forts contrastes.

La pyramide des âges est très marquée par le vieillissement à venir de la population. Les moins de 30 ans sont de moins en moins nombreux, leur part se réduit au profit des plus de 60 ans (près de 29% actuellement). Le nombre de naissances ne cesse de diminuer dans le territoire par rapport au niveau national. Néanmoins, le nombre d'enfants mineurs reste constant avec une progression des adolescents. Les seniors sont de plus en plus isolés. Près d'une personne sur deux après 80 ans vit seule et ce taux est beaucoup plus fort pour les femmes. D'ici 2043, on peut s'attendre à une stagnation des 60/74 ans, mais une hausse de 50% des plus 75/84 ans et de 60% au-delà de 84 ans.

Le niveau de vie des seniors de 60 à 74 ans est plus fort que celui des habitants en général. Néanmoins, il est un peu plus faible pour les plus de 75 ans. Cette situation se retrouve en général dans les territoires un peu plus ruraux, effets des petites retraites agricoles et en particulier celles des femmes.

13% de la population du Grand Chalon (soit 14 500 personnes) vit sous le seuil de pauvreté (taux plus faible que celui observé au niveau national). Les personnes concernées sont principalement les familles

et donc les enfants. La part des familles monoparentales progresse et leur niveau de vie est très faible comme partout en France.

- Un territoire contrasté.

La médiane du revenu disponible des habitants du Grand Chalon (20 369 en 2016) est supérieure à la Saône-et-Loire (19 973 en 2016) même si les taux d'allocataires des minimas sociaux sont globalement supérieurs à ceux observés dans le département et la région.

C'est un territoire où le nombre de personnes seules augmente (1/3 des ménages) dont 47,6% sont des personnes âgées de plus de 75 ans.

- Un environnement naturel de qualité mais des indicateurs à surveiller

Le Grand Chalon, communauté d'agglomération essentiellement urbaine bénéficie d'un environnement naturel diversifié et riche mais est exposé à des sources de pollution multiples liées à l'activité industrielle, la proximité des grands axes routiers (qui représentent 20% des émissions du territoire), et aux déplacements des habitants de plus en plus motorisés et polluants.

L'agglomération chalonnaise enregistre des mesures de polluants atmosphériques parmi les plus élevés dans la région. La présence d'activités agricoles et industrielles est génératrice de pollutions diffuses. Sur le Grand Chalon, la qualité des eaux de distribution n'est pas endommagée. Le territoire est par contre exposé à un risque important d'inondation et de mouvements de terrain.

Le bilan carbone réalisé sur le Grand Chalon dans le cadre du diagnostic préparatoire au Plan Climat Energie Territorial (PCAET), a mis en évidence certains éléments caractéristiques propres à son territoire. Plus de la moitié de la facture carbone est due à des déplacements.

- **État de santé :**

Des indicateurs globalement favorables qui masquent des problématiques de santé persistantes.

- Mortalité : des disparités au sein du territoire.

Le Grand Chalon présente une sous-mortalité générale par rapport à la moyenne nationale. Cependant, les indicateurs de santé varient fortement d'une zone à l'autre. Les trois principales causes de décès sont : les cancers, les maladies cardio-vasculaires et les traumatismes et empoisonnements.

Par ailleurs, les taux de mortalité attribuables à l'alcool et au tabac sont significativement supérieurs au niveau régional.

On peut noter également une surmortalité pour les suicides (17,6 versus 15,9 / 100 000).

- Principaux problèmes de santé : des indicateurs à surveiller.

Les cancers et les maladies cardio-vasculaires sont les premières causes de mortalité, d'hospitalisation et d'admission en affections de longue durée (ALD).

Néanmoins, les indicateurs de prises en charge en soins sont plus faibles pour les maladies cardiovasculaires et le diabète par rapport au niveau régional.

Le Grand Chalon présente des taux de prises en charge supérieurs en santé mentale, notamment les personnes consommant des psychotropes (132,8 versus 120,6 / 1 000).

- **Offre de soins :**

Le Grand Chalon présente un déficit global de l'offre en médecins généralistes qui s'aggrave compte tenu du vieillissement des praticiens. Concernant les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes, le déficit global du Grand Chalon est faible.

L'accès aux services de soins de ville comme à l'hôpital est facilité par la ville-centre. Cependant les densités de professionnels libéraux sont réduites et leur âge avancé pour certaines spécialités fait craindre une pénurie à venir. L'Agence Régionale de Santé (ARS) classe la plupart des communes du Grand Chalon en Zone d'Action Complémentaire (ZAC), c'est-à-dire qui présente des fragilités en termes de démographie médicale où des aides financières à l'installation et l'exercice peuvent être instaurées.

Dans les années à venir, les besoins médicaux devraient évoluer à la hausse. Cette situation s'explique par différents facteurs tels que la croissance démographique, l'augmentation des pathologies chroniques et l'accroissement des pollutions atmosphériques.

- **Santé mentale et psychique :**

En Saône-et-Loire, nous observons un besoin marqué dans le champ de l'autonomie avec un nombre de bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée Autonomie) à domicile en augmentation entre 2010 et 2014, des taux d'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et ACTP (Allocation Compensatrice de Tierce Personne) élevés.

La consommation de médicaments psychotropes parmi les bénéficiaires du régime général est supérieure en Saône-et-Loire en comparaison de la moyenne nationale : la consommation d'antidépresseurs s'élève à 80% (65% en France) et la consommation d'anxiolytiques atteint 90% (contre 65% en France). Enfin la consommation de neuroleptiques est proche de 20% contre 15% en moyenne en France.

Le taux de personnes prises en charge est globalement plus important en Saône-et-Loire qu'en France:

- La prise en charge pour troubles de l'humeur atteint un taux proche de 20% en Saône-et-Loire contre 17% en France.
- Le taux de personnes prises en charge pour addiction est proche de 6% en Saône-et-Loire contre 5% en France.
- Enfin, pour les troubles sévères, ce taux atteint 8% en Saône-et-Loire contre 7% en France.

Par ailleurs, nous pouvons noter près de 250 décès pour troubles mentaux dans le département et un taux de mortalité par suicide bien plus élevé qu'au niveau national.

En termes d'offre de soins, Le taux d'équipement en psychiatrie générale est plus faible en Saône-et-Loire (1,3 places pour 1000 personnes de plus de 16 ans) qu'en Bourgogne Franche-Comté (1,5) et en France métropolitaine (1,5).

Le taux d'équipement global en psychiatrie infanto juvénile est plus faible en Saône-et-Loire (0,8 places pour 1000 enfants de 0 à 16 ans) qu'en Bourgogne Franche-Comté (1,0) et en France métropolitaine (0,9).

Le territoire du Grand Chalon compte 2 établissements sanitaires autorisés en psychiatrie (CHS Sevrey, Clinique Val Dracy).

Par ailleurs, nous observons une densité de psychiatres très faible comparée à la moyenne nationale et des professionnels relativement âgés ainsi qu'une démographie des psychologues et paramédicaux (ergothérapeutes, infirmiers, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes) globalement inférieure aux moyennes régionales.

Le Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2 et L. 1434-10,

- Article L.1434-2 du Code de la Santé Publique

« Le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10.

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

- Article L.1434-10 IV du Code de la Santé Publique

« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu le Projet Régional de Santé 2018-2028 arrêté le 2 juillet 2018 par le Directeur Général de l'ARS BFC,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Chalon n° CC 23-12-14-1 en date du 14/12/2023 approuvant le projet de Contrat Local de Santé,

Vu la délibération du Conseil régional n° ^{26 CP 114}... en date du 09/02/2023 relative au Contrat Local de Santé du Grand Chalon, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 16.12.24,

Vu la délibération du Conseil Départemental de Saône-et-Loire n° 204 en date du 21/12/2023,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

- **Les signataires engagés dans le contrat :**
 - L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté,
 - La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,
 - L'Etat, Préfecture de Saône-et-Loire,
 - Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire,
 - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire,
 - Le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey.

- **Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin**
 - L'Éducation Nationale,
 - L'Instance Régionale d'Éducation et Promotion de la Santé (IREPS) Bourgogne Franche-Comté,
 - La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
 - Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
 - La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de Saône-et-Loire
 - Les 51 communes du Grand Chalon

- Les structures sanitaires, médico-sociales et sociales publics et privés (Centre Hospitalier William Morey, Clinique Val Dracy Clinique Sainte-Marie, Clinique du Chalonnais etc.)
- La Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté
- Les associations et acteurs du territoire (PEP 71, Sauvegarde 71, Reppop, Réseau des aidants 71, Planning Familial etc.)

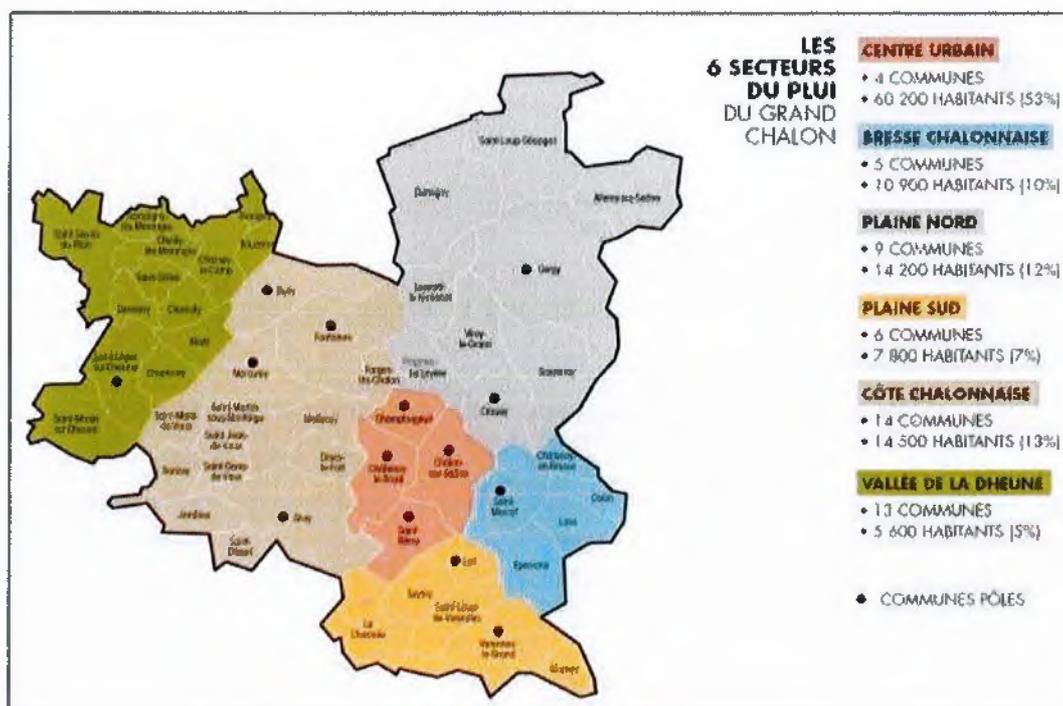
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Le Grand Chalon est une communauté d'agglomération qui se situe en Bourgogne-Franche-Comté, dans le sud du département de la Saône-et-Loire. Elle est constituée de 51 communes réparties en 6 bassins de vie :

- Bresse Chalonnaise (5 communes, 10 900 habitants soient 10% de la population du Grand Chalon)
- Plaine Nord (9 communes, 14 200 habitants soient 12% de la population du Grand Chalon)
- Plaine Sud (6 communes, 7 800 habitants soient 7% de la population du Grand Chalon)
- Côte Chalonnaise (14 communes, 14 500 habitants soient 13% de la population du Grand Chalon)
- Vallée de la Dheune (13 communes, 5 600 habitants soient 5% de la population du Grand Chalon)

Le territoire est caractérisé par la diversité et la richesse de ses paysages. Du Val de Saône concentrant les activités humaines aux reliefs bosselés de l'arrière-côte, prémices du Morvan, des prairies et bocages de la plaine bressane aux vignobles de la Côte chalonnaise, du canal du centre aux vallées de la Grosne : le Grand Chalon est riche de paysages, de cours d'eau, de sites naturels et patrimoniaux qui font l'identité du territoire et qui contribuent à la douceur de son cadre de vie.

C'est une synthèse entre monde rural et monde urbain.



Article 3 : Les modalités de gouvernance

La gouvernance prévue du Contrat Local de Santé repose sur différentes instances :

- **Un Comité technique** composé des partenaires financeurs et porteurs d'actions, de l'animateur santé du Grand Chalon et du chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS, qui aura pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du comité de pilotage du CLS. Ce groupe de travail se réunira au moins deux fois par an.
- **Un Comité de pilotage du CLS** composé des signataires du CLS, qui aura pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Il se réunira au moins une fois par an.
- **Une Assemblée plénière du CLS** qui réunira les élus, les institutions, les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Il se réunira une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat

Les axes et actions du CLS sont le résultat d'un travail multi-partenarial et ont pour rôle de répondre aux enjeux et évolutions du territoire, ainsi qu'à l'expression des besoins des partenaires.

Différents axes de travail ont ainsi été dégagés, en fonction des besoins du territoire et de ceux exprimés par les professionnels. Les axes stratégiques du CLS sont déclinés en fiches-actions.

Dix-sept fiches-actions ont été formalisées. Elles ont été pensées de manière à regrouper des porteurs et des partenaires œuvrant dans les mêmes domaines et poursuivant des objectifs partagés, ceci afin de décloisonner et mutualiser les compétences, tout en répondant au mieux aux spécificités locales. Outre la mutualisation des compétences, cela a également vocation à favoriser l'interconnaissance des acteurs et le travail en réseau.

Axe 1 : Renforcer l'accès aux soins

Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, mais aussi les progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans le monde de la santé ont considérablement modifié nos besoins et nos approches en matière de soins.

Les attentes des professionnels de santé ont également fortement changé. Les nouvelles générations de professionnels sont en demande de travailler plus collectivement, de bénéficier de nouvelles perspectives pour diversifier leurs parcours professionnels et de bénéficier de formations qui favorisent les passerelles et ne les enferment pas définitivement dans un seul métier.

Toutes ces évolutions représentent aujourd'hui autant de défis pour adapter un système de santé à bout de souffle, pensé à la sortie de la Seconde Guerre mondiale et qui répondait aux enjeux de santé publique de l'époque.

Le système de santé de demain devra pouvoir compter sur de nouvelles synergies entre les professionnels de ville, du médico-social et de l'hôpital, sur des outils numériques performants mis au service des patients et des professionnels de santé, sur un modèle de financement complètement revu et sur des formations qui prennent mieux en compte les impératifs de coopération entre les métiers et de qualité des soins.

Dans ce contexte, une des priorités des acteurs locaux sera de déployer les mesures prévues dans le cadre du plan d'égal accès aux soins (octobre 2017) et dans la stratégie de transformation du système de santé (« Ma Santé 2022 » - septembre 2018).

Fiche action n°1 : Accès aux soins et lutte contre la désertification médicale

Les dispositions financières signées dans le cadre du premier CLS, ses avenants et la convention de partenariat ARS/Grand Chalon de 2017 sont intégralement repris dans le CLS nouvelle génération

Fiche action n°2 : Prévention et dépistages

Fiche action n°3 : Gestion de crise

- **Axe 2 : Se mobiliser pour la santé mentale et psychique**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les troubles mentaux ou neurologiques touchent 1 personne sur 4 dans le monde. En France, une personne sur 5 environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge est en augmentation.

L'article 69 de la Loi de Modernisation du système de Santé de 2016 donne la possibilité aux acteurs de santé mentale du territoire d'élaborer, à la suite d'un diagnostic territorial, un projet territorial de santé mentale (PTSM).

Au niveau du territoire du Grand Chalon, la réflexion du CLSM s'inscrit dans le cadre de nombreux travaux et notamment dans celui du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). La santé mentale est par ailleurs l'un des axes prioritaires du Projet Régional de Santé.

Fiche action n°4 : Coordination du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Fiche action n°4.1 : Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Fiche action n°4.2 : Guide en santé mentale

Fiche action n°4.3 : Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

- **Axe 3 : Développer la prévention et la promotion de la santé**

La promotion de la santé permet aux populations d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel.

La promotion de la santé et la prévention constituent le 1^{er} axe de la Stratégie nationale de santé 2018-2022. Bien que l'espérance de vie des français soit l'une des meilleures, la France connaît un retard certain en matière de prévention et de promotion de la santé, comme l'atteste le niveau élevé de la mortalité évitable.

Dans ce contexte, il est proposé de renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé coordonnée à deux niveaux. D'une part, les actions de prévention, de nature transversale, contribuent efficacement à l'adoption de comportements favorables à la santé et participe à la prévention des comportements à risques. D'autre part, les actions de prévention ciblées permettent de répondre à des besoins identifiés par une démarche populationnelle, thématique ou par pathologie.

Fiche action n°5 : Nutrition

Fiche action n°5.1 : Groupe ressource nutrition

Fiche action n°5.2 : Les rendez-vous nutrition

Fiche action n°5.3 : Prévention du surpoids des enfants

Fiche action n°5.4 : Environnement favorable à la santé nutritionnelle

Fiche action n°6 : Sport Santé

Fiche action n°7 : Geste de premier secours

Fiche action n°8 : Santé des jeunes

Fiche action n°9 : Santé sexuelle – GREAS

Fiche action n°10 : Addictions

- **Axe 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé**

Le système de santé compose pour 12 à 20 % de l'état de santé d'une population. Les 80 % restant se jouent hors du système de santé : la santé est majoritairement influencée par des facteurs et déterminants environnementaux, économiques et sociaux.

Il est donc essentiel, au regard des enjeux identifiés sur le territoire du Grand Chalon, de renforcer l'offre de prévention primaire en santé publique en agissant sur les leviers environnementaux selon une acception large (facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux), en lien avec les objectifs du Projet Régional en Santé Environnementale (PRSE 4).

Plus précisément, de multiples enjeux ont été identifiés sur le territoire notamment la qualité de l'air intérieur et extérieur etc.

Fiche action n° 11 : Réduire les risques sur la santé liés à l'environnement

Fiche action n°11.1 : Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS)

Fiche action n°11.2 : Sensibiliser et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

- **Axe 5 : Améliorer les parcours de santé des personnes vulnérables**

- **Parcours Personnes âgées et aidants**

La pyramide des âges régionale et les projections de population à l'horizon 2030 montrent une évolution importante des personnes de plus de 85 ans. Le vieillissement est un défi majeur qui nécessite de mieux organiser le parcours de santé de la personne âgée.

Sur le territoire du Grand Chalon, des actions sont déjà engagées et à différents niveaux. Cependant, lors de la présentation du diagnostic socio sanitaire du territoire, plusieurs acteurs ont souligné la difficulté d'orienter, d'informer les patients et les familles. Ces difficultés peuvent provenir de la multiplicité des dispositifs, du manque d'information des professionnels et de la population.

Dans ce contexte, il convient d'améliorer la lisibilité de l'offre de services disponibles sur le territoire vis-à-vis de la population et des professionnels de santé.

Fiche action n°12 : Santé des seniors

Fiche action n°13 : Aidants

- **Parcours handicap**

Le parcours handicap repose sur les constats des différents rapports publiés ces dernières années portant sur le champ du handicap (rapport « Zéro sans solution » de Denis PIVETEAU, rapport mondial sur le handicap, rapport de Pascal JACOB, Rapport de Vaincre l'Autisme et le rapport de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)).

Le rapport mondial sur le handicap indiquait, en 2011, que « de nombreuses personnes en situation de handicap n'ont pas accès sur un pied d'égalité aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi, ne bénéficient pas des services spécifiques au handicap dont elles ont besoin et se sentent exclues des activités de la vie quotidienne ».

Depuis plusieurs années, le Grand Chalon mène une politique volontariste pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le Grand Chalon est attentif et à l'écoute des personnes en situation de handicap et souhaite continuer à faciliter leur quotidien.

Fiche action n°14 : Handicap

- **Parcours précarité vulnérabilité**

Les conclusions des travaux conduits en 2005 par la commission des déterminants sociaux de la santé (CDSS) de l'OMS mettent en exergue que les principaux facteurs générateurs d'inégalités de santé sont les conditions de vie, l'emploi, l'économie, l'environnement et l'offre sociale. La précarité s'accompagne d'un risque accru de morbidité, particulièrement en ce qui concerne la santé mentale, les maladies transmissibles et les dépendances aux différents toxiques (alcool, drogues psychotropes) et de faible recours aux soins ou un recours tardif aux soins voire d'un renoncement aux soins. La plus

mauvaise santé de groupes sociaux défavorisés s'analyse comme un cumul de désavantages qui s'aggravent mutuellement, chacun constituant une circonstance défavorable pour l'autre.

Un des défis majeurs du Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) est de répondre aux besoins de santé des plus démunis.

Les ateliers Santé Ville s'inscrivent ainsi dans les priorités régionales des Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins et de la loi de lutte contre les exclusions, dont ils contribuent à enrichir l'application locale.

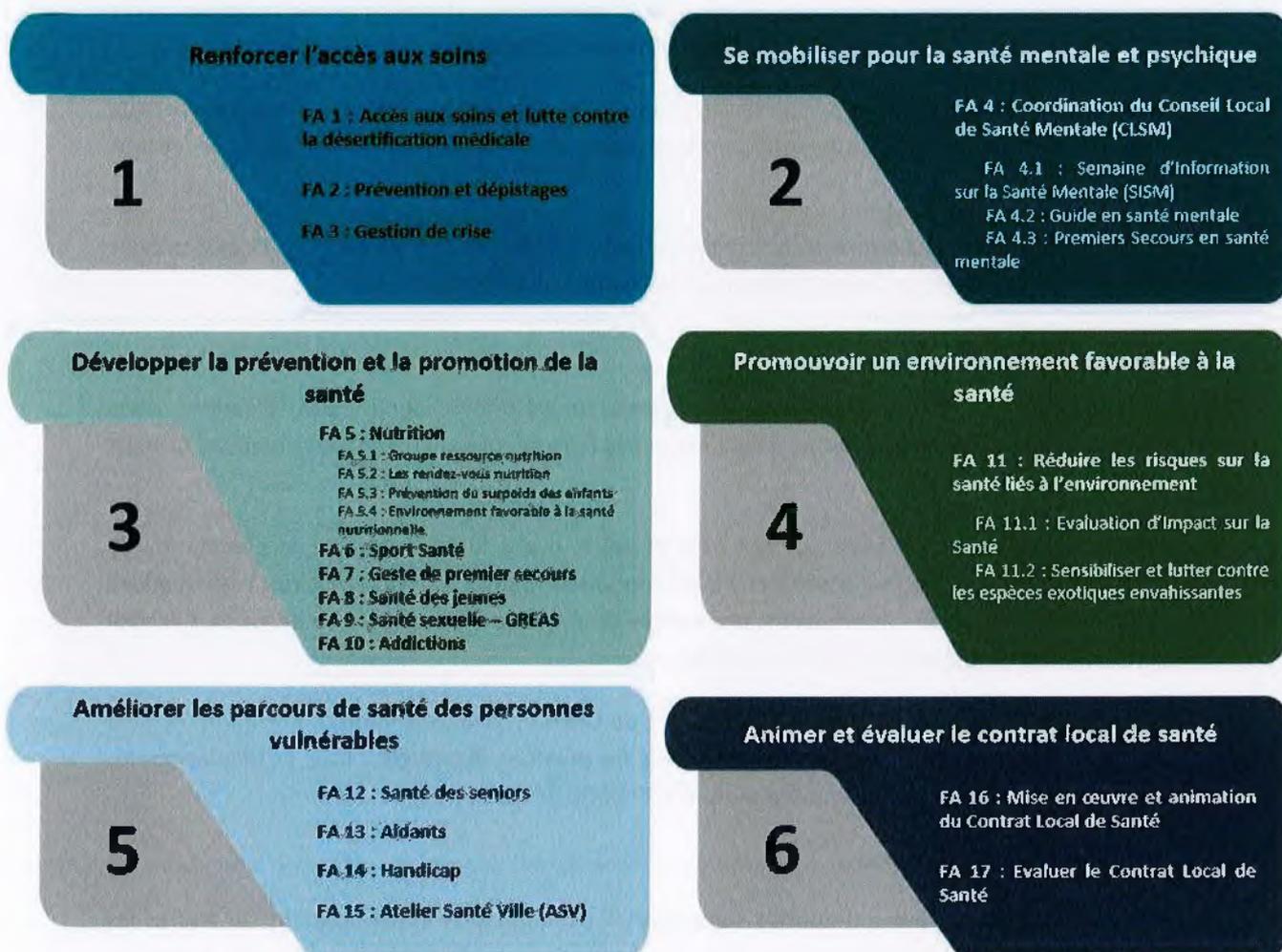
Fiche action n°15 : Atelier Santé Ville (ASV)

- **Axe 6 : Animer et évaluer le contrat local de santé**

Cet axe concerne des actions transversales au contrat.

Fiche action n°16 : Mise en œuvre et animation du Contrat Local de Santé

Fiche action n°17 : Evaluer le Contrat Local de Santé



Les axes de travail et les actions prévues peuvent être en interaction les uns avec les autres, la gestion de la transversalité et le lien entre les actions sont assurés dans le cadre de l'animation. Des besoins généraux ont par ailleurs été exprimés lors des phases de travail avec les partenaires, comme le besoin d'interconnaissance, qui est transversal et sera traité globalement, à l'échelle du CLS.

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

A cette fin, ils s'engagent à participer aux instances les concernant et à travailler avec les partenaires non signataires du CLS à la déclinaison des objectifs du CLS et des actions qui en découlent.

Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur santé du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP et d'un montant plafonné à 30 000€ par an.

Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- d'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les axes stratégiques définies dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.
- d'intégrer de nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

Article 7: Le suivi et l'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation devra être prévu conjointement par les signataires du CLS. Les indicateurs de suivi seront précisés dans les fiches actions.

Les objectifs de l'évaluation et les moyens alloués, devront être définis avant la signature du contrat et seront formalisés dans une fiche action.

a) Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

b) L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 8: Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 9: Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Chalon-sur-Saône, le

12 JUIN 2024

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**



M. Jean-Jacques COIPLLET
Directeur Général

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND CHALON**



M. Sébastien MARTIN
Président

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE



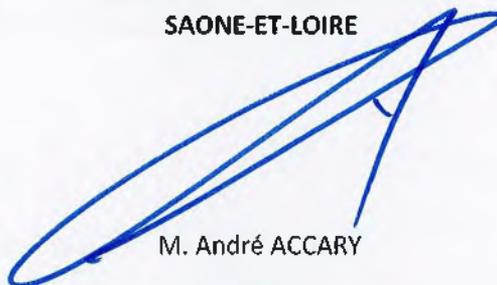
M. Yves SÉGUY
Préfet de Saône-et-Loire

**CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



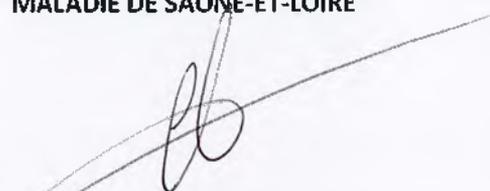
Mme Marie-Guite DUFAY
Présidente

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
SAONE-ET-LOIRE**



M. André ACCARY
Président

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DE SAONE-ET-LOIRE**



Mme Patricia COURTIAL
Directrice

**CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE
DE SEVREY**



M. Philippe LEQUIEN
Directeur

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

ACTP : Allocation Compensatrice de Tierce Personne

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

ALD : Affection longue durée

APA : Allocation Personnalisée Autonomie

ARS : Agence Régionale de la Santé

ASV : Atelier Santé Ville

CDSS : commission des déterminants sociaux de la santé

CFPPA : conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

COFIL : Comité de Pilotage

DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

EPICEA : Equipes de prévention et d'information collective pour l'enfance et l'adolescence

ETP : Equivalent Temps Plein

FA : Fiche action

GREAS : Groupe de Réflexion, d'Education et d'Action sur les Sexualités

HPST : Hôpital patients santé territoires

IRDES : Institut de recherche et documentation en économie de la santé

IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé

MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

MSP : Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

OMS : Organisation mondiale de la santé

ORS : Observatoire régional de la santé

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PRAPS : Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis

PRS : Plan régional de santé

PRSE : Plan régional santé environnement

PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale

PTSM : Projet territorial de Santé Mentale

RRAPPS : Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé

REPPPOP : Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique

SISM : Semaines d'Information sur la Santé Mentale

SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

ZAC : Zone d'Action Complémentaire

Contrat Local de Santé

de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon

**Nouvelle Génération
2024 – 2028**

Fiches Actions



SOMMAIRE

Fiche n°1 : Accès aux soins lutte contre la désertification médicale	p. 03
Fiche n°2 : Prévention et dépistages	p.07
Fiche n°3 : Gestion de crise	p.10
Fiche n°4 : Coordination du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)	p.12
Fiche n°4.1 : Semaine d'information sur la Santé Mentale (SISM)	p.17
Fiche n°4.2 : Guide en Santé Mentale	p.19
Fiche n°4.3 :Premiers secours en Santé Mentale (PSSM)	p.21
Fiche n°5 : Nutrition	p.23
Fiche n°5.1 : Groupe ressource nutrition	p.26
Fiche n°5.2 :Les rendez-vous nutrition	p.28
Fiche n°5.3 :Prévention du surpoids des enfants	p.31
Fiche n°5.4 :Environnement favorable à la santé nutritionnelle	p.33
Fiche n°6 :Sport Santé	p.35
Fiche n°7 : Gestes de premiers secours	p.38
Fiche n°8 : Santé des jeunes	p.41
Fiche n°9 :Santé sexuelle GREAS	p.45
Fiche n°10 : Addictions	p.48
Fiche n°11 : Santé environnement	p.50
Fiche n°11.1 : Evaluation d'impact sur la santé	p.54
Fiche n°11.2 : Sensibiliser et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	p.56
Fiche n°12 : Santé des séniors	p.58
Fiche n°13 :Aidants	p.60
Fiche n°14 :Handicap	p.63
Fiche n°15 : Atelier Santé Ville	p.66
Fiche n°16 : Animateur Santé	p.68
Fiche n°17 : Evaluation	p.71

AXE 1 : RENFORCER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n° 1

Accès aux soins et lutte contre la désertification médicale

La Bourgogne-Franche-Comté et le département de Saône et Loire connaissent depuis plusieurs années une situation préoccupante en matière de démographie médicale.

Sources : BPE, 2020 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

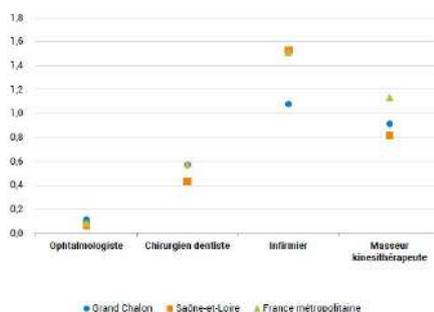
	Nombre de praticiens en exercice		Densité pour 1 000 habitants	Densité pour 1 000 publics cibles	Public cible
	Saône-et-Loire	Grand Chalons			
La médecine libérale (hors médecins généralistes)					
Ophthalmologiste	36	13	0,1	0,1	% habitants
Chirurgien dentiste	239	65	0,6	0,6	% habitants
Stomatologie	7	2	0,0	0,0	% habitants
Gynécologue	25	11	0,1	0,8	% femmes de 15 ans et plus
Pédiatrie	11	5	0,0	0,1	% enfants de moins de 10 ans
Dermatologue vénéréologue	11	3	0,0	0,0	% habitants
Oto-rhino-laryngologie	10	4	0,0	0,2	% hab. de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus
Psychiatre	35	22	0,2	0,2	% habitants
Cardiologue	39	10	0,1	0,2	% habitants de 50 ans et plus
Pneumologue	7	4	0,0	0,1	% habitants de 50 ans et plus
Gastro-entérologue hépatologue	18	5	0,0	0,1	% habitants de 50 ans et plus
Radiodiagnostic et imagerie médicale	94	15	0,1	1,1	% habitants
Les autres professionnels de santé libéraux					
Infirmier	845	123	1,1	10,1	% hab. de 75 ans et plus
Masséur kinésithérapeute	450	104	0,9	8,5	% hab. de 75 ans et plus
Orthophoniste	114	35	0,3	0,7	% enfants de moins de 10 ans
Orthoptiste	18	3	0,0	0,0	% habitants
Pédicure-podologue	105	23	0,2	1,9	% hab. de 75 ans et plus
Ergothérapeute	18	8	0,1	0,7	% hab. de 75 ans et plus
Psychomotricien	18	8	0,1	0,4	% hab. de moins de 6 ans
Sage-femme	47	9	0,1	0,5	% femmes de 15-44 ans
Les établissements et services à caractère sanitaire					
Audio prothésiste	6	0	0,0	0,0	% hab. de 75 ans et plus
Magasin d'optique	144	33	0,3	0,3	% habitants
Pharmacie	201	39	0,3	0,3	% habitants
Laboratoire d'analyse	30	6	0,1	0,1	% habitants
Ambulances	56	10	0,1	0,8	% hab. de 75 ans et plus

Moins de deux fois moins que la moyenne nationale
Plus de deux fois la moyenne nationale

Sources : SNDS, 2021 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

	La Grand Chalons	Saône-et-Loire	France
Medecins généralistes libéraux	89	399	57 581
Dont âgés de 55 ans et plus	45	177	28 445
Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants)	0,8	0,7	0,9
Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus)	4,6	3,6	5,5
Centre de santé Polyvalent	2	11	1 271
Maison de Santé Pluridisciplinaire	6	36	2 063

Sources : BPE, 2020 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas



En 2021 le Grand Chalons compte 89 médecins généralistes exerçant en libéral soit 0,8 médecin pour 1000 habitants (contre 0,9 au niveau national) dont 36% âgés de 60 ans et plus (30% pour la Saône et Loire et 32% au niveau national). Les soins primaires, hors médecine générale, portent sur l'ensemble des services de santé de première ligne, c'est-à-dire les spécialités médicales de premier recours que sont les ophtalmologistes, les dentistes, les infirmiers(ères) ainsi que les kinésithérapeutes.

La confrontation de l'offre de soins sur Le Grand Chalons à celle de l'ensemble de la France métropolitaine permet d'avancer que Le Grand Chalons occupe une position relativement défavorable au regard de la moyenne nationale en matière de soins infirmiers.

Pour faire face à cette problématique les professionnels, les collectivités locales et l'Etat se sont mobilisés en proposant une série de mesures inscrites dans le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028, destinées à renforcer l'accès aux soins et soutenir l'exercice médical. En Bourgogne Franche-Comté le département de Saône et Loire est l'un des plus dynamiques avec notamment l'implantation de 35 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) au 1^{er} juin 2022 et un centre de santé départemental avec 6 structures principales et plusieurs antennes rattachées à chacune d'elles.

Dans ce contexte, l'enjeu est de continuer d'impulser et soutenir des actions

Motivation de l'action, contexte

destinées à enrayer cette démographie médicale fragile. En 2016 le Grand Chalon a signé avec l'ARS BFC un Schéma Directeur portant sur le « développement de l'offre de soins de 1^{er} recours et sur l'attractivité auprès des professionnels de santé ». Il permet d'apporter un soutien financier aux lieux d'exercice coordonné (Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Centre de Santé, Equipe de Soins Primaires), à la recherche de professionnels de santé (cabinet de recrutement, annonceur national, ...) et la promotion du territoire (outils de communication, ...).

Un 1^{er} bilan des actions menées dans le cadre de ce schéma directeur permet de comptabiliser sur Le territoire du Grand Chalon 6 MSP ainsi qu'un pôle territorial du centre de santé départemental et plusieurs antennes. On dénombre 27 nouvelles installations de médecins généralistes sur le territoire depuis fin 2017 ainsi que plusieurs spécialistes et paramédicaux.

Il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre les actions engagées dans le cadre du schéma directeur au vu des fragilités encore présentes en ce qui concerne la démographie médicale sur le territoire.

Objectifs de l'action

Objectif général :

- Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portant développement de l'offre de soins de 1^{er} recours et de l'attractivité auprès des professionnels de santé sur le Grand Chalon.

Objectifs opérationnels :

- Prolonger sur la durée du CLS nouvelle génération :
 - Le dispositif de soutien financier pour le développement des lieux d'exercice coordonné.
 - Les 2 Contrats d'objectifs et de Moyens : promotion du territoire, et acquisition de matériel médical spécifique.
- Assurer l'accompagnement individualisé du Grand Chalon pour l'installation des professionnels de santé, la promotion du territoire et le développement d'exercice coordonné sur le Grand Chalon.
- Promouvoir le développement des nouveaux modes de consultations

Description du projet

Résumé :

- Dispositif de soutien financier pour le développement des lieux d'exercice coordonné à hauteur 1 480 000€ dont les modalités d'utilisation sont définies au règlement d'intervention annexé au schéma directeur
- Contrats d'objectifs et de moyens
 - Dispositif de soutien financier à l'acquisition de matériel médical spécifique pour les structures coordonnées.
 - Dispositif de soutien financier à la réalisation d'actions de promotion du territoire
- Accompagnement individualisé du Grand Chalon pour les projets d'installations (exercices coordonnés, projets privés, installation individuelle...)
- Accompagnement du Grand Chalon pour tout projet structurant : hébergement de professionnels de santé, coordination de structures et d'acteurs comme les CPTS, développement des nouveaux modes de consultations.
- Valorisation des actions déployées par les Maisons de Santé Pluridisciplinaires et centre de santé

Porteur de l'action :

- Grand Chalon
- ARS

	<p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures de santé publiques et privées du territoire • Professionnels de santé • Association des médecins remplaçants du Chalonais • Conseils de l'ordre et Unions Régionales • Département • Région • Communes du territoire <p><u>Population bénéficiaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Population du Grand Chalon • Professionnels de santé <p><u>Territoire concerné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Chalon
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouvelles « structures coordonnées » de type MSP, ESP, CPTS privés et renforcement de celles existantes sur le territoire. • Création de nouveaux cabinets de groupe privés et accompagnement de ceux existants. • Nouvelles installations de professionnels de santé sur le territoire en proposant un accompagnement adapté. • Renforcement de l'offre de soins sur le territoire du Grand Chalon pour une couverture géographique adaptée au besoin. • Développement du centre de santé départemental de Chalon-sur-Saône et de ses antennes.
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du CLS
<p>Financement</p>	<p><u>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</u> Subvention de base : 1,7 M € 20 000 € : <i>Etude pour l'amélioration de l'accès aux soins et de l'attractivité territoriale réalisée par l'agence d'urbanisme en 2015-2016.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier aux lieux d'exercices coordonnés : 1 480 000 € <ul style="list-style-type: none"> ○ Budget restant au 01/04/2023: 278 574 € • Création d'un fond Grand Chalon "subventions à l'investissement structures coordonnées" : 108 320 € provenant des contrats d'objectifs et de moyens • Soutien financier à la promotion du territoire : 75 000 € <ul style="list-style-type: none"> ○ Budget restant : 24 728,60 € • Soutien financier à l'acquisition de matériel médical spécifique : 75 000 € <ul style="list-style-type: none"> ○ Budget restant : 20 990 € • Accompagnement individualisé du Grand Chalon pour l'installation des professionnels de santé : Poste animateur CLS <p><u>Taux d'intervention ARS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de soutien financier pour le développement des lieux d'exercice coordonné : 100% • Dispositif de soutien financier à la recherche de professionnels de santé via un cabinet de recrutement : 100% • Dispositif de soutien financier à l'acquisition de matériel médical spécifique pour les structures coordonnées : 100% • Dispositif de soutien financier à la réalisation d'actions de promotion du territoire : 100% • Accompagnement individualisé pour les projets d'installations (Poste animateur CLS) : 50 % <p><u>Cofinancements et accompagnements:</u> Aides mobilisables dans le cadre de projets d'exercices coordonnés ou individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • FEADER / FNADT

	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région BFC • Département de Saône et Loire • CPAM • FEMASCO • URPS • CDOM
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu quantitatif des enveloppes accordées pour les trois dispositifs. • Nombre de projets de santé validés portés par une MSP, ESP, Centre de Santé. • Nombre d'ESP, MSP et CDS accompagnés. <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS et la commission.</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défi régional du PRS 2018-2028 « Démographie médicale » et orientation « Offre et accès aux soins ». <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 • Plan d'Égalité d'Accès aux soins (2017) • Stratégie de transformation du système de santé « <i>Ma Santé 2022</i> » (2018)

AXE 1 : RENFORCER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n°2 : Prévention et dépistages

Motivation de l'action, contexte

Selon l'OMS, le dépistage consiste à identifier de manière présomptive à l'aide de tests appliqués de façon systématique et standardisée, les sujets atteints d'une maladie ou d'une anomalie jusque-là passée inaperçue.

La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités. Sont classiquement distinguées la prévention primaire qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risque), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistages) et la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récurrence.

La prévention et le dépistage font partie des priorités du nouveau Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028. Parmi celles-ci a été identifié le besoin de renforcer la prévention de proximité. Cela passe par le développement du dépistage des cancers : sein, colorectal, col de l'utérus et cutané etc. ; le repérage et le dépistage du diabète, et le dépistage et diagnostic précoce des troubles du neuro-développement.

Dans une logique de prévention de proximité, le Grand Chalons intervient sur un secteur très élargi, au niveau de la prévention primaire et secondaire par le biais de son service Santé et Handicap et de l'espace Santé Prévention, situé à Chalons-sur-Saône mais également par le biais de l'Atelier Santé Ville qui mène des actions de prévention et de dépistage auprès des publics éloignés du soin des quartiers politique de la ville.

Afin de poursuivre les actions de prévention et de dépistage mises en place dans le cadre du précédent CLS du Grand Chalons, il s'agit de continuer à mener des actions de dépistage, de repérage et de prévention qui prennent en compte les inégalités sociales et territoriales de santé.

Objectifs de l'action

Objectif général : Mettre en place des actions d'information, de prévention et de dépistage organisé à destination des habitants du territoire, et particulièrement auprès des publics éloignés du soin.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accès aux soins des populations éloignées du système de soins ou en situation de précarité et la connaissance des structures préventives.
 - Permettre à l'utilisateur de devenir acteur de sa santé.
 - Faire connaître les structures préventives au niveau local
- Poursuivre et développer la mise en place de dépistages gratuits en collaboration avec différents partenaires pour la population.
 - Favoriser l'accès aux soins des populations précaires
 - Organiser des dépistages gratuits et ouverts à toute la population chalonnaise
 - Orienter et conseiller la population lors de dépistages
- Organiser des actions de prévention et de dépistage en lien avec les

	<p>campagnes de sensibilisation annuelles nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Impliquer les acteurs du territoire sur les programmes de dépistage organisé : médecins généralistes, pharmaciens, acteurs sociaux... ○ Améliorer l'information sur le dépistage du diabète, des cancers et des risques auditifs
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé : Le Grand Chalon contribuera par le biais du CLS à la promotion du dépistage organisé des cancers et d'autres pathologies auprès du grand public et plus particulièrement des personnes éloignées du soin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relayer les campagnes nationales de prévention et de dépistage en lien avec les professionnels de santé du territoire de manière élargie auprès des publics éloignés du soin. <p><u>Cancers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Octobre Rose et actions d'éducation à l'autopalpation pour le cancer du sein ➤ Mars Bleu pour le cancer colorectal ➤ Col de l'utérus ➤ Cancers cutanés <p><u>Journées nationales/ européennes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Journée du diabète et rétinopathie-diabétique ➤ Journée nationale de l'Audition (mars) ➤ Journée de dépistage de l'insuffisance rénale (mars) ➤ Semaine Européenne de la Vaccination (avril) ➤ Journée Nationale contre le tabac (mai) ➤ Journée santé du pied (mai) ➤ Journée mondiale des maladies neurodégénératives (Parkinson, SEP, Alzheimer et maladies apparentées) ➤ ... <ul style="list-style-type: none"> • Créer et mettre en œuvre des journées « bilan santé » sur chacun des 6 bassins de vie du Grand Chalon • Organisation de dépistages du trouble du comportement de l'audibilité dans les crèches du Grand Chalon <p>Porteur de l'action : Grand Chalon, Service Santé et Handicap, structures collectives et autres partenaires souhaitant s'engager.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS BFC, collectivités, CCAS, CRCDC, IREPS, partenaires associatifs, maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et professionnels de santé, Ligue contre le Cancer, CPAM, mutuelles...</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes en situation de précarité et tout public cible. Définition des catégories d'âge selon les thèmes abordés.</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du taux de participation aux dépistages et actions de sensibilisation (quantitatif) • Mobilisation de partenaires impliqués dans les actions • Impact du message de santé transmis (qualitatif)

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 30 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0%</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon ainsi que les autres partenaires souhaitant s'engager</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires impliqués dans les actions - Nombre d'actions réalisées/prévues - Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation et de dépistage <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du CLS.</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Thématique « Promotion prévention » : Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables ».</p> <p>Lien parcours : Parcours Cancer, Parcours diabète</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de Santé « ma santé 2022 » - Programme national de dépistage organisé du Cancer du Sein - Plan cancer
Transversalité	Fiche action Santé des séniors, Nutrition, ASV

AXE 1 : RENFORCER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n° 3 Gestion de crise

Motivation de l'action, contexte	<p>La crise sanitaire a mis en exergue la santé comme une préoccupation majeure des citoyens. Elle a contraint les collectivités territoriales à s'organiser rapidement et efficacement. Dans ce contexte, le Grand Chalons, a joué un rôle important dans la gestion de la coordination de cette crise aux côtés d'autres acteurs et a mis en avant l'importance de la collaboration en réseau sur le territoire dans le secteur médical mais aussi social et éducatif. Des solutions ont été apportées pour la gestion de cette crise et restent à maintenir et à valoriser sur le territoire.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Mettre en œuvre une stratégie de gestion de crise sanitaire ou environnementale</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les risques et enjeux liés à une crise sanitaire ou environnementale- Identifier les ressources mobilisables- Faciliter la coordination et l'appui aux collectivités face à une crise sanitaire ou environnementale- Favoriser une meilleure communication autour de la crise
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédiger un protocole formalisant l'organisation d'une cellule de crise mobilisable (membres, modalités de fonctionnement, missions etc.)- Mobiliser et coordonner les ressources sanitaires- Accompagner les acteurs de terrain pour les aider à faire face à la crise sanitaire ou environnementale en diffusant les consignes actualisées et en organisant des échanges réguliers- Gestion et communication de crise auprès des habitants- Organiser des temps intersectoriels de retour expérience de la crise avec les communes et professionnels <p>Porteur de l'action : Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalons</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Communes du Grand Chalons</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Procédure de gestion de crise
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	Poste animateur santé du CLS
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombres d'acteurs intervenant dans la cellule de crise- Nombre de réunions de la cellule de crise

	Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins - Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents

Fiche action n° 4 Coordination du Conseil Local de Santé Mentale

Motivation de l'action, contexte

Un **Conseil Local de santé Mentale (CLSM)** est une instance locale participative de coordination, de réflexion, de diagnostic et d'actions concertées sur les questions de santé mentale. Il rassemble sur un territoire de proximité tous les acteurs concernés par les problématiques en lien avec la santé mentale : professionnels du secteur sanitaire de santé mentale, du médico-social, associations d'usagers, travailleurs sociaux, médecins et infirmiers libéraux, justice, police/gendarmerie et pompiers, Education nationale, bailleurs sociaux, structures d'insertion etc.

Le CLSM doit permettre à tous ces acteurs de créer du lien, de développer une culture commune, de partager des compétences et de travailler dans un esprit de complémentarité sur les questions de santé mentale présentes au sein du territoire. Le Grand Chalon s'est doté d'un Conseil Local de Santé Mentale lors de la mise en œuvre du premier Contrat Local de Santé en 2014. Ce CLSM s'est construit sous l'impulsion des professionnels médicaux et médico-sociaux du champ de la santé mentale à la recherche d'un outil de coopération. Il s'est ensuite vu précisé par la 1^{ère} convention relative au fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale du Grand Chalon signée le 3 novembre 2015, et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Une 2nd convention 2021 - 2026 a été signée pour prolonger le CLSM. Ces conventions précisent le cadre d'intervention du CLSM, ses instances de pilotage et son organisation. Le travail du CLSM du Grand Chalon s'inscrit dans le cadre de différents travaux en cours, notamment celui du Projet Territorial de Santé Mentale pour le département de la Saône-et-Loire.

Éléments de diagnostics PTSM (2018) :

La consommation de médicaments psychotropes parmi les bénéficiaires du régime général est supérieure en Saône-et-Loire en comparaison de la moyenne nationale: la consommation d'antidépresseurs s'élève à 80% (65% en France) et la consommation d'anxiolytiques atteint 90% (contre 65% en France). Enfin la consommation de neuroleptiques est proche de 20% contre 15% en moyenne en France.

Le taux de personnes prises en charge est globalement plus important en Saône-et-Loire qu'en France:

- La prise en charge pour troubles de l'humeur atteint un taux proche de 20% en Saône-et-Loire contre 17% en France.
- Le taux de personnes prises en charge pour addiction est proche de 6% en Saône-et-Loire contre 5% en France.
- Enfin, pour les troubles sévères, ce taux atteint 8% en Saône-et-Loire contre 7% en France.

Le taux standardisé d'admission en Affections de Longue Durée (ALD) pour troubles psychiatriques est plus faible en Saône-et-Loire qu'en France Métropolitaine. Par ailleurs, on observe des inégalités infrarégionales en ce qui concerne le taux de prévalence des ALD : ces taux sont plus élevés qu'en France métropolitaine pour une grande partie du territoire de Saône-et-Loire. Les territoires nord-est et nord-ouest du département sont moins concernés. Parmi l'ensemble des ALD, les troubles de l'humeur sont les plus représentés dans le département avec 481 nouvelles situations entre 2013. C'est également la catégorie d'ALD ayant le plus augmenté entre 2005 et 2013 (+ 111%), il s'agit d'une tendance que l'on observe également au niveau régional. Les troubles mentaux du comportement liés à l'utilisation de substances psychoactives sont les seconds plus importants et en augmentation importante.

Près de 250 décès pour troubles mentaux dans le département et un taux de mortalité par suicide bien plus élevé qu'au niveau national En 2013, on compte 248

décès pour troubles mentaux en Saône-et-Loire, ce qui représente 4% des décès. Ce taux est légèrement inférieur à la région mais plus élevé que sur le territoire national. Enfin, si l'indice comparatif de mortalité n'est pas statistiquement différent du niveau national en Saône-et-Loire, la mortalité par troubles mentaux est plus élevée de 10% en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national. Par ailleurs, la Saône-et-Loire présente un taux standardisé de mortalité par suicide particulièrement important au regard des moyennes régionales et nationales avec 21 pour 100 000 dans le département en 2013 contre 19 dans la région et 15,9 sur le territoire national. (Diagnostic territorial, ARS 2017)

3 établissements sanitaires sont autorisés en psychiatrie sur le territoire de Saône et Loire (CHS Sevrey, CH Mâcon et la Clinique Val Dracy). Le secteur sud est couvert par le CH de Mâcon en ce qui concerne la psychiatrie générale c'est-à-dire adulte et le secteur nord par le CHS de Sevrey. La psychiatrie infanto-juvénile, que ce soit hospitalisations complètes ou ambulatoire est gérée par le CHS de Sevrey sur la totalité du département. Des taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile historiquement bas, notamment sur le volet ambulatoire Le taux d'équipement globale en psychiatrie infanto-juvénile est plus faible en Saône-et-Loire (0,8 places pour 1000 enfants de 0 à 16 ans) qu'en Bourgogne-Franche-Comté (1,0) et en France métropolitaine (0,9).

En terme d'offre ambulatoire, le territoire départemental compte 10 CMPi (Sevrey, 2 à Chalon, Montceau, Le Creusot, Louhans, Tournus, Autun, Mâcon et Paray-le-Monial).

Le territoire comptait également 1 CATTP en 2015, situé dans le secteur du CHS de Sevrey, mais ce dernier a fermé en 2016 : le personnel et l'activité ont été intégrés au CMP enfants du Creusot. Actuellement, il n'y a plus de CATTP enfants dans le département. Outre les CMP et CATTP, il existe en matière d'offre ambulatoire un Atelier Thérapeutique (« le Club ado ») à Chalon-sur-Saône ainsi qu'une offre relativement étoffée en hôpitaux de jour (8 hôpitaux de jour infanto-juvénile sur le département à Montceau, Mâcon-Hurigny, 2 à Saint-Rémy, au Centre Hospitalier William Morey à Chalon-sur-Saône et 3 sur le Centre Hospitalier de Sevrey).

Le territoire compte 0,1 lit de psychiatrie infanto-juvénile pour 1000 enfants contre 0,2 à l'échelle de la région et 0,2 pour la France métropolitaine. Les 16 lits départementaux de pédopsychiatrie sont situés au CHS de Sevrey et répartis en 3 unités : une unité d'hospitalisation complète « La Source » (4 lits), une unité d'hospitalisation de semaine pour adolescents « La Cascade » (6 lits) ainsi qu'une unité d'hospitalisation complète de 6 lits d'hospitalisation « l'Eau Vive ». On recense 7 Hôpitaux de jour pour un total de 78 places :

- 15 places pour enfants et adolescents de 2 à 18 ans géré par le CHS de Sevrey depuis 2020
- 16 places pour enfants de 2 à 18 ans Les Etançons à Montceau-les-Mines (CHS de Sevrey)
- 6 places d'accueil parents/ bébés (0-3 ans) Tintinnabule à Chalon-sur-Saône situés au CHWM (CHS de Sevrey)
- 15 places pour les 18 mois-9 ans 4 jours par semaine et 15 places 1 jour par semaine Trottilulle de 18 mois à 3 ans à Saint Rémy au centre Winicott (CHS de Sevrey)
- 8 places pour les 13-18 ans réparties entre les 3 unités d'hospitalisations (cascade, la source, eau vive) (CHS de Sevrey)
- 15 places pour les 9-16 ans Les Cèdres bleus à Lux (CHS de Sevrey)
- A noter que le Département ne compte aucune place d'hospitalisation de nuit. Le CHS de Sevrey offre également la possibilité de réaliser des séjours thérapeutiques (101 séjours thérapeutiques en 2016 – données SAE).
- Il existe également des équipes pédopsychiatrie de liaison qui interviennent sur les unités de pédiatrie : 1 au CHWM, 1 sur CH

Mâcon ainsi qu'une équipe mobile de psychiatrie infanto juvénile et une équipe mobile de psy-périnatalité

Un taux d'équipement en psychiatrie générale plus élevé qu'en psychiatrie infanto-juvénile mais également inférieur aux moyennes régionale et nationale. Le taux d'équipement en psychiatrie générale est plus faible en Saône et Loire (1,3 places pour 1000 personnes de plus de 16 ans) qu'en Bourgogne-Franche-Comté (1,5) et en France métropolitaine (1,5). Le territoire compte 9 CMP / unités de consultation externe des services de psychiatrie de secteur (dont 7 sont situés dans le secteur du CHS de Sevrey) ainsi que des consultations externes réalisées par la Clinique Val Dracy (environ 4 ETP de médecins psychiatres qui reçoivent des patients à la clinique pour des consultations). En 2015, 9 CATTTP proposaient des activités à destination des adultes : cependant, en 2016, le CHS de Sevrey ne compte plus que 5 CATTTP (Montceau, Monchanin, Louhans, Autun, Chalon-sur-Saône) : actuellement, le département compte ainsi 7 CATTTP. De plus, on compte un atelier thérapeutique (L'Oasis) unité de resocialisation et de réhabilitation professionnelle ambulatoire du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey (1 353 venues, équivalents journées données SAE 2016).

Le territoire compte 1,2 lit de psychiatrie pour 1000 adultes, soit un taux d'équipement proche des taux d'équipement nationaux et régionaux (respectivement 1,1 et 1,2). Le taux d'équipement global est légèrement moins favorable en Saône-et-Loire, puisqu'il atteint 1,3 contre 1,5 pour la Bourgogne-Franche-Comté comme pour la France métropolitaine.

On recense 4 hôpitaux de jour, tous localisés au nord du département :

- HJ Gloriette à Chalon-sur-Saône (20 places) (CHS)
- HJ l'Horizon à Montceau-les-Mines (12 places) (CHS)
- HJ de Louhans (10 places) (CHS) qui a ouvert début 2016
- HJ de la clinique Val-Dracy (20 places)

Des séjours thérapeutiques sont également proposés aux adultes souffrant de troubles psychiques (208 séjours en 2016 (données SAE 2016)).

Le CHS dans son offre de soins propose également des équipes mobiles de précarité psychiatrique : Autun, CUCM, Louhans et une équipe de grande précarité sur le Grand Chalon.

Une équipe mobile de géronto-psychiatrie sur le nord du département (territoire de Sevrey)

Le CHS de Sevrey intervient au sein du centre pénitentiaire de Varennes avec un CMP.

L'offre de soins : Une densité de psychiatres très faible comparée à la moyenne nationale et des professionnels relativement âgés 15,8 % psychiatres de la région exercent en Saône-et-Loire. Parmi eux, près d'un psychiatre sur deux est âgé d'au moins 55 ans (contre 51% dans la région) et ceux âgés de 65 ans et plus sont relativement nombreux par rapport à l'effectif total. Le département verra un certain nombre de professionnels partir à la retraite dans les années à venir. Avec une densité de 1,8 ETP moyens en psychiatrie hospitalière générale pour 100 000 habitants, la Saône et Loire affiche un taux de psychiatres en établissements sanitaires très faible par rapport aux moyennes régionales et nationales : cette densité est de 7,2 en Bourgogne Franche Comté et 10,8 en France métropolitaine. (Source SAE 2015). En Saône et Loire, 27,3% des psychiatres exercent en libéral contre 25,2% dans la région. En ce qui concerne l'exercice mixte et salarié, ils représentent respectivement 10,4% et 62,3% en Saône et Loire contre 10,9% et 63,9% en Bourgogne Franche Comté.

Une démographie des psychologues et paramédicaux globalement inférieure aux moyennes régionales. Avec 308 psychologues, la densité départementale de psychologues en Saône et Loire est largement inférieure à la moyenne régionale (55,5 contre 79,3 pour 100 000 habitants). La densité d'ergothérapeutes pour 100

	<p>000 habitants en Saône-et-Loire est également inférieure au niveau régional mais également national : 14,8 contre respectivement 16,3 et 16,8 (source pour le national: ANFE). Par ailleurs, la densité d'infirmiers en Saône-et-Loire est également légèrement inférieure à la moyenne de Bourgogne-Franche-Comté (958 contre 976). Enfin avec 56 psychomotriciens, la densité de psychomotriciens dans le département est inférieure à la moyenne régionale (10 contre 13 en Bourgogne-Franche-Comté). De même, concernant les orthophonistes et orthoptistes (153 orthophonistes et orthoptistes), la densité au sein du département, de 27,5, est inférieure à la densité régionale (29,6) et nationale (29,2 – source RPPS- INSEE – 2016)</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'appropriation des questions de santé mentale par les collectivités locales et l'ensemble des acteurs locaux confrontés à cette problématique • Développer une culture commune autour de la Santé Mentale • Favoriser la coordination et le développement du travail en réseau, pour permettre l'élaboration d'actions concertées en réponse aux problématiques complexes de santé mentale exprimées au niveau du territoire du Grand Chalon. <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et suivre des actions et des projets • Animer les instances de gouvernance du CLSM : <ul style="list-style-type: none"> - 4 commissions de travail - Assemblée plénière (une fois par an) - Comité de pilotage (une à deux fois par an) • Animer des groupes de travail techniques pour la mise en œuvre des actions qui émanent des commissions du CLSM, en fonction des besoins du terrain • Faire le lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Le CLSM est composé de 4 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission 1 : L'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de sessions de sensibilisation (de 2 niveaux) - Organisation de formations « 1^{er} secours en santé mentale » ➤ Commission 2 : L'aide à la résolution des situations psycho-sociales complexes <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage de l'Instance d'Evaluation Partagée (IEP) - Poursuite de la démarche collaborative de présentation et de coordination des différents dispositifs et outils d'appui existants sur le territoire pour la résolution des situations psycho-sociales complexes. ➤ Commission 3 : La promotion de la Santé Mentale et la lutte contre la stigmatisation <ul style="list-style-type: none"> - Organisation annuelle de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) - Veille et actualisation du Guide en Santé Mentale. ➤ Commission 4 : Population mineurs <ul style="list-style-type: none"> - Coordination dans le repérage et l'accompagnement des mineurs sur le territoire <p>Actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point Ecoute : le psychologue reçoit sur rendez-vous toutes les personnes, y compris les enfants à partir de 6 ans, qui ont besoin d'un soutien psychologique ponctuel. Ces entretiens de 45 minutes sont confidentiels et gratuits à raison de 3 séances maximum. Le rôle du psychologue est d'écouter, apporter une aide et orienter les personnes vers les structures adaptées

	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers collectifs bien-être sur les 6 bassins de vie - Le Grand Chalons est signataire du PTSM de Saône et Loire. Dans ce contexte l'animatrice du CLS du Grand Chalons aura un lien privilégié avec la coordination du PTSM. - Prise en charge des troubles légers à modérer par les psychologues au sein des MSP et CDS et de « Monparcourspsy » en lien avec la CPAM. <p>Porteur de l'action : Grand Chalons et partenaires engagés dans la gouvernance</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus locaux - Institutions, professionnels et associations de santé - Professionnels de l'action sociale et du médico-social - Associations de santé, d'usagers et/ou de familles - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) - Education nationale, Enseignement supérieur - Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers - Services d'aide et d'accompagnement à domicile - Structures culturelles et de loisirs - Services d'insertion et d'emploi - ... <p>Population bénéficiaire : Habitants du Grand Chalons Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 26 000 euros /an (voir la déclinaison budgétaire dans les sous fiches actions 4.1, 4.2 et 4.3)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50% (13 000 euros /an)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, co-financements envisagés en fonction des projets et appels d'offres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions des différentes instances (commissions, comité technique, comité de pilotage, assemblée plénière) • Nombre et typologie de participants aux différentes réunions • Nombre de situations complexes traitées dans le cadre de l'IEP • Evolution du partenariat (indicateur qualitatif) <p>Responsable du suivi : Animateur du CLS/ CLSM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique: Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019 - 2024 • Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023

AXE 2 : SE MOBILISER POUR LA SANTE MENTALE ET PSYCHIQUE

Fiche action n° 4.1 Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Motivation de l'action, contexte

Les **Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)** consistent en une manifestation se déroulant chaque année en France dans le but de sensibiliser l'opinion publique et déstigmatiser les personnes souffrant de troubles psychiatriques. Afin d'atteindre cet objectif, différentes actions (animations, conférences...) sont organisées partout en France dans le cadre de cette manifestation. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population.

Les SISM ont été créées en 1990 par l'Association française de psychiatrie (AFP). Entre 2005 et 2013, son Comité a été coordonné par le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) de l'OMS. Depuis 2014, le Psycom assure le secrétariat général du Collectif national des SISM. Au fil des années, les SISM se sont révélées comme un exemple, au regard des recommandations internationales de lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Les SISM sont coordonnées par un collectif de 24 partenaires réunis dans un Comité de coordination. Le rôle du Collectif National :

- Communiquer sur les SISM au niveau national en valorisant l'ensemble des manifestations,
- Promouvoir les collectifs régionaux et locaux développés sur le terrain,
- Favoriser la mise en réseau des acteurs des SISM,
- Proposer des supports d'organisation, de communication et d'évaluation.

Pour cela, le Collectif définit chaque année un thème national. Il développe autour de ce thème des outils d'organisation, d'animation et de communication. Il est aussi en charge de l'animation du site internet et de la réalisation du bilan annuel.

Les actions des SISM peuvent être mises en place par des professionnels de santé, de l'éducation, du social, associations, usagers, familles, citoyens ou encore élus locaux sont invités à réaliser des actions à destination du grand public, pour parler ensemble de la santé mentale.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux :

- **SENSIBILISER** le public aux questions de Santé mentale.
- **INFORMER**, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale.
- **RASSEMBLER** par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale.
- **AIDER** au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale.
- **FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

Objectifs opérationnels :

- Coordonner et suivre les actions et les projets
- Animer la commission 3 du CLSM
- Faire le lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Le CLSM est composé de 4 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques dont la commission 3 : La promotion de la Santé Mentale et la lutte contre la stigmatisation. Cette commission est notamment chargée de l'organisation annuelle des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM)</p> <p>Porteur de l'action : Grand Chalon et partenaires engagés dans la gouvernance</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <p>Elus locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institutions, professionnels et associations de santé - Professionnels de l'action sociale et du médico-social - Associations de santé, d'usagers et/ou de familles - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) - Education nationale, Enseignement supérieur - Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers - Services d'aide et d'accompagnement à domicile - Structures culturelles et de loisirs - Services d'insertion et d'emploi - ... <p>Population bénéficiaire : Habitants du Grand Chalon Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Réalisation d'une programmation SISM chaque année sur la durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 10 000 euros /an</p> <p>Taux d'intervention ARS : Entre 60 et 65 % en fonction des années (6 000 euros sur l'année 2024 et 2027 et 6500€ sur l'année 2025, 2026 et 2028)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon, co-financements envisagés en fonction des projets et appels d'offres</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de la commission 3 du CLSM • Nombre de participants aux différentes réunions • Nombre de participants aux actions de déstigmatisation et d'information sur la santé mentale <p>Responsable du suivi : Animateur du CLS/ CLSM</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique: Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrique</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019 - 2024 • Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023

AXE 2 : SE MOBILISER POUR LA SANTE MENTALE ET PSYCHIQUE

Fiche action n° 4.2 Guide en santé mentale

Motivation de l'action, contexte

Les Guides en Santé mentale sont des **annuaires de ressources** (soins, accompagnements et entraide). Ils recensent les lieux de soins et d'accueil psychiatriques, les dispositifs médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap psychique, les associations d'usagers et les Groupes d'entraide mutuelle (GEM), des informations sur les droits des usagers, les partenaires institutionnels et les ressources documentaires utiles sur un département.

Le Guide Santé mentale est un outil de terrain, fiable, facile d'utilisation et co-construit avec les partenaires du territoire.

Ce dernier permet d'avoir une vision globale de l'offre d'accompagnement et de soins en santé mentale sur Le Grand Chalon. Le but de cet annuaire est qu'il puisse constituer un outil pratique, pertinent et facilitateur du partenariat indispensable pour l'accompagnement des publics en souffrance psychique.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux : Faciliter le parcours en santé mentale des personnes concernées

Objectifs opérationnels :

- Informer les professionnels de la médecine libérale, du champ sanitaire, social et médico-social sur les principales structures Grand Chalonnaises d'aide intervenant dans le domaine des troubles psychiques.
- Faciliter l'information et l'orientation de ce public avec un relais efficace entre les différentes structures.
- Participer à la prise en charge globale de ce public.
- Favoriser les échanges, la coordination et la cohésion entre les différents professionnels.
- Répondre aux attentes des membres du groupe de travail autour de la santé mentale dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS).

Description du projet

Résumé :

Le CLSM est composé de 4 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques dont la commission 3 : **La promotion de la Santé Mentale et la lutte contre la stigmatisation. Cette commission est notamment chargée de réalisation / actualisation du guide en santé mentale**

- Mise à disposition d'un guide en santé mentale sur le territoire du Grand Chalon (version papier et numérique)
- Actualisation tous les 3 ans
- Faire le lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale notamment avec le guide en santé mentale en ligne (dans le cadre du PTSM)

Porteur de l'action : Grand Chalon et partenaires engagés dans la gouvernance

Partenaires, acteurs à mobiliser :

- Institutions, professionnels et associations de santé
- Professionnels de l'action sociale et du médico-social

	<ul style="list-style-type: none"> - Associations de santé, d'usagers et/ou de familles - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) - Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers - Services d'aide et d'accompagnement à domicile - Services d'insertion et d'emploi - ... <p>Population bénéficiaire : Habitants du Grand Chalon Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise à disposition d'un guide en santé mentale actualisé sur le territoire du Grand Chalon (version papier et numérique)
Calendrier prévisionnel	Prochaine actualisation en 2024
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 5000 euros tous les 3 ans</p> <p>Taux d'intervention ARS : 20% (1000 € tous les 3 ans)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures / dispositifs référencés • Nombre de guides distribués <p>Responsable du suivi : animateur du CLS/ CLSM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique: Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrique</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019 - 2024 • Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023

AXE 2 : SE MOBILISER POUR LA SANTE MENTALE ET PSYCHIQUE

Fiche action n° 4.3 Premiers Secours en Santé Mentale

Motivation de l'action, contexte	<p>Le programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.</p> <p>Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.</p> <p>Il existe 2 modules, un module standard et un module jeunes. Ce dernier a été spécialement développé pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs.</p> <p>Dans un contexte sociétal de minimisation et de stigmatisation des troubles psychiques, se former aux premiers secours en santé mentale s'inscrit dans une démarche citoyenne. Le Grand Chalon souhaite ainsi former les professionnels de son territoire sur cette thématique.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectifs principaux : Mettre en place un programme de formation aux 1ers secours en santé mentale sur le territoire du Grand Chalon à destination des professionnels</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Acquérir des savoirs de base concernant les troubles de santé mentale• Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale• Développer des compétences relationnelles (écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée)• Mieux faire face aux comportements agressifs
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>➤ Le CLSM est composé de 4 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques dont la commission 1 : L'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion</p> <p>Cette commission vise notamment à sensibiliser et former les professionnels à la santé mentale</p> <p>Déployer des sessions de formation PSSM standard et PSSM Jeunes sur le territoire du Grand Chalon à destination des professionnels</p> <p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none">• Grand Chalon et partenaires engagés dans la gouvernance• L'ARS qui finance deux dispositifs de formation : PSSM et prévention suicide <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none">- Institutions, professionnels et associations de santé- Professionnels de l'action sociale et du médico-social- Associations de santé, d'usagers et/ou de familles

	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) - Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers - Services d'aide et d'accompagnement à domicile - Services d'insertion et d'emploi - ... <p>Population bénéficiaire : Professionnels du Grand Chalons</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Déploiement de sessions de formation PSSM sur le territoire du Grand Chalons
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 11 000 euros / an</p> <p>Taux d'intervention ARS : Entre 54,5 et 59 % en fonction des années (6 000 euros sur l'année 2024 et 2027 et 6500€ sur l'année 2025, 2026 et 2028)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons et cofinancements envisagés en fonction des projets et appels d'offres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formation • Nombre de personnes formées • Taux de satisfaction des participants • Nombre de personnes ayant acquis des connaissances <p>Responsable du suivi : Animateur du CLS/ CLSM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique: Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019 - 2024 • Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5 Nutrition

Motivation de l'action, contexte

L'accès à une alimentation saine et durable et l'amélioration de l'état nutritionnel de la population représente un enjeu majeur des politiques de santé publiques nationales et locales.

Depuis 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) vise à améliorer l'état de santé des populations en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, entendue dans ce cadre comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses liées à l'activité physique.

La Ville de Chalon puis le Grand Chalon se sont engagées en adhérant à la charte « villes actives du PNNS » depuis 2009 dans une démarche transversale et collective de promotion de la santé (vision positive, milieux favorables).

Le Grand Chalon mène de façon continue des actions de sensibilisation et de promotion s'inscrivant dans le développement de cette stratégie nationale, qui sont par ailleurs intégrées dans le Contrat Local de Santé depuis 2014. Ces actions sont réalisées en lien avec d'autres services de la collectivité tels que les Sports, le Développement Durable, la Vie Scolaire ou la Petite Enfance, et les partenaires locaux. Elles relèvent des domaines d'intervention que sont l'information-communication, l'éducation pour la santé, la formation et l'aménagement du territoire et se déclinent sous forme d'ateliers, animations, formations, conférences, etc.

Le service Santé Handicap du Grand Chalon ainsi que ses partenaires ont identifié les besoins de sensibilisation aux bonnes pratiques, la sédentarité et le manque de connaissances alimentaires des publics. Ensemble, ils se mobilisent pour sensibiliser et promouvoir la nutrition par des actions partenariales et participatives.

Objectifs de l'action

Objectif général : Participer à l'amélioration générale de l'état de santé des habitants du Grand-Chalon en agissant sur les comportements alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique.

Objectifs opérationnels :

- Créer un environnement favorable à la santé nutritionnelle
- Améliorer le nombre de personnes en capacité de faire des choix nutritionnels favorables à leur santé (amélioration des connaissances et des bonnes pratiques)
- Diminuer le nombre de personnes sédentaires et augmenter le nombre de personnes pratiquant une activité physique adaptée
- Participer à la prévention du surpoids des enfants

Description du projet

Résumé : Agir sur les comportements alimentaires et les modes de vie

- Coordination et animation d'un « groupe ressources nutrition » (professionnels et bénévoles) afin de favoriser l'interconnaissance,

	<p>l'information sur la nutrition et sur les acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'environnements favorables à l'alimentation saine et à l'activité physique notamment via la programmation et le soutien des différents services des collectivités (restauration collective (offre), développement durable et mobilité (mobilités actives), création et soutien dans la mise en place et l'animation d'espaces comestibles (jardins, vergers, haies...)) • Sensibilisation du grand public et des « relais » (élus, professionnels, bénévoles, habitants) et de publics spécifiques via des « Rendez-vous nutrition » • Développement du Sport-Santé (cf. fiche Sport Santé) et promotion de l'alimentation saine dans le cadre de ces actions • Mise en place d'un plan d'action autour de la prévention du surpoids des enfants • Favoriser le lien opérationnel avec les pilotes du plan alimentaire territorial local porté par le Pays du Chalonnais et celui porté par le département de Saône et Loire. <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes : Direction Enfance, Famille et Education, Direction des Sports, Service Jeunesse, Service Cohésion Sociale proximité, Service Développement Durable, CCAS, élus référents santé - Atelier Santé Ville - Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier - Education Nationale - Conseil départemental 71 : PMI, MLA, insertion, centre départemental de santé - Centre Hospitalier William Morey, Clinique du Chalonnais, Hôpital privé Sainte-Marie - Infirmières Asalée - Libéraux (diététicien.ne.s, éducateurs sportifs) - Radiance groupe Humanis, Solimut, MSA, CAMIEG.. - Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté - Associations du secteur de l'insertion, du handicap - Associations en lien avec la santé, l'activité physique adaptée : Pèse Plume, Vivre Ronde, Siel Bleu, cœur et santé, AFD71, espace PAMA <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financements	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 65 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 10,8% (7 000 €)</p> <p>L'action est également financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS BFC et du RePPOP</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon, CFPPA, Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées (selon appel à projet « Mieux manger pour tous »)</p>
Indicateurs	Description :

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de préparation/ groupe de travail - Nombre d'actions mises en place - Nombre de participants et de professionnels touchés et investis - Bilans partagés avec les partenaires : pertinence, cohérence et complémentarité des actions développées <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>La thématique du Schéma Régional de Santé « la promotion- prévention ». Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</p> <p>Lien parcours PRS : Parcours Nutrition et Santé et plan régional sport santé bien être 2016-2020.</p> <p>Autres politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme National Nutrition Santé 2019-2023 - Stratégie nationale Sport Santé 2020-2024 - Plan National Alimentation 2019-2023 - Programme régional santé environnement 4 2023-2027 - Projet Alimentaire Territorial (PAT) du syndicat mixte du chalonnois 2021, du département 2022
<p>Transversalité</p>	<p>Fiche action Sport Santé, Atelier Santé Ville, Santé des jeunes, Santé environnementale</p>

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5.1 Groupe ressource Nutrition

Motivation de l'action, contexte

Le Grand Chalon et ses partenaires locaux ont soulevé l'importance de la transversalité des actions, combinant la mobilisation des habitants et des familles, des professionnels de santé ou encore des associations, comme leviers pour répondre à cet enjeu. Différents acteurs du territoire interviennent déjà pour promouvoir un environnement alimentaire et des comportements favorables à la santé, mais ils sont souvent mal identifiés et leurs activités gagneraient à être mieux coordonnées.

Le Grand Chalon s'est donc engagé dans le développement d'une dynamique partenariale et d'un soutien aux projets des partenaires locaux.

Objectifs de l'action

Objectif général : Participer à l'amélioration générale de l'état de santé des habitants du Grand-Chalon en agissant sur les comportements alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique.

Objectifs opérationnels :

- Améliorer les connaissances des professionnels en matière de nutrition
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs et la dynamique partenariale
- Partager des informations, ressources et outils autour de la nutrition

Description du projet

Résumé :

- Coordination et animation d'un « groupe ressources nutrition » (professionnels et bénévoles)
 - Le groupe se réunit tous les 2/3 mois autour d'un sujet, ou d'une présentation de structure ou de personnes ressources pour partager les informations concernant les actions en cours ou à venir menées sur le territoire par les différents partenaires. L'objectif est de permettre une meilleure interconnaissance, le partage d'outils, de ressources et un travail partenarial.
- Participation au réseau villes actives PNNS (national et régional)
- Participation groupe régional ARS « création d'environnement favorable »
- Liens avec les acteurs pilotes régionaux (IREPS, Réppop, réseau Sport Santé)
- Diffusion des actions mises en place sur le territoire, le département, la région sur divers sujets relatifs à la nutrition à l'ensemble des partenaires

Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalon

Partenaires, acteurs à mobiliser :

- Communes : Direction Enfance, Famille et Education, Direction des Sports, Service Jeunesse, Service Cohésion Sociale proximité, Service Développement Durable, CCAS, élus référents santé
- Atelier Santé Ville
- Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier
- Education Nationale
- Conseil départemental 71 : PMI, MLA, insertion, centre départemental de santé
- Centre Hospitalier William Morey, Clinique du Chalonnais, Hôpital privé ste

	<p>Marie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infirmières Asalée - Libéraux (diététicien.ne.s, éducateurs sportifs) - Radiance groupe Humanis, Solimut, MSA, CAMIEG.. - Mutualité Française Bourgogne Franche Comté - Associations du secteur de l'insertion, du handicap - Associations en lien avec la santé, l'activité physique adaptée : Pèse Plume, Vivre Ronde, Siel Bleu, cœur et santé, AFD71, espace PAMA <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalons Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS Compte rendu annuel au référent PNNS de l'ARS via la charte « ville active PNNS »
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financements	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 11000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 9 % (1000€)</p> <p>Cofinancement : Grand Chalons</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupe de travail - Nombre de professionnels touchés et investis - Bilans partagés avec les partenaires : pertinence, cohérence et complémentarité des actions développées - Nombre d'actions communes impulsées et soutenues <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalons</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Cf. fiche action 5 Nutrition

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5.2 Les Rendez-vous Nutrition

Motivation de l'action, contexte

L'amélioration de l'état nutritionnel de la population représente un enjeu majeur des politiques de santé publiques nationales et locales.

Depuis 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) vise à améliorer l'état de santé des populations en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, entendue dans ce cadre comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses liées à l'activité physique.

L'étude de Santé Publique ESTEBAN « *Activité physique et sédentarité* » a démontré qu'en 2015, parmi les adultes de 18 à 74 ans, 54% des hommes et 44% des femmes étaient en surpoids ou obèses. Elle estime une prévalence de l'obésité chez les adultes de 17% sans distinction entre hommes et femmes. La prévalence du surpoids (obésité incluse) est constante depuis plusieurs années à 49% pour l'ensemble de la population adulte.

Le surpoids et l'obésité touchent aussi des personnes de plus en plus jeunes, notamment les enfants. Chez les enfants de 6 à 17 ans, en 2015 la même étude estime la prévalence du surpoids à 17%, dont 4% d'obèses. A titre d'exemple, les relevés du RéPPOP montrent un taux de prévalence du surpoids de 18% (dont 5% d'obésité) chez les élèves de 6^e du territoire du Grand-Chalon. Les dernières études montrent aussi des inégalités sociales marquées. De plus la sédentarité a augmenté ces dix dernières années (80% des adultes passent 3h par jour devant leurs écrans en dehors de leur travail).

Ces chiffres soulignent la nécessité d'agir et de promouvoir de plus saines habitudes de vie. Le service Santé et Handicap du Grand Chalon ainsi que ses partenaires ont identifié les besoins de sensibilisation aux bonnes pratiques, la sédentarité, le manque de connaissances alimentaires des publics et des problématiques d'accessibilité à l'alimentation saine, notamment les publics en situation de précarité. Ensemble, ils se mobilisent pour sensibiliser et promouvoir la nutrition par des actions partenariales et participatives.

La Ville de Chalon puis le Grand Chalon se sont engagées en adhérant à la charte « villes actives du PNNS » depuis 2009 dans une démarche transversale et collective de promotion de la santé (vision positive, milieux favorables).

Objectifs de l'action

Objectif général : Participer à l'amélioration générale de l'état de santé des habitants du Grand-Chalon en agissant sur les comportements alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique.

Objectifs opérationnels :

- Créer un environnement favorable à la santé nutritionnelle
- Améliorer le nombre de personnes en capacité de faire des choix nutritionnels favorables à leur santé (amélioration des connaissances et des bonnes pratiques)
- Diminuer le nombre de personnes sédentaires et augmenter le nombre de personnes pratiquant une activité physique adaptée
- Participer à la prévention du surpoids des enfants

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du grand public et des « relais » (élus, professionnels, bénévoles, habitants) et de publics spécifiques via des « Rendez-vous nutrition » <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposition d'une mise en œuvre d'actions locales lors de temps forts nationaux : <i>parcours du cœur, semaine de la dénutrition, semaine du goût, journée européenne de l'obésité, semaine fête des fruits et légumes...</i> ○ Organisation d'ateliers nutrition santé, ateliers cuisine et soutien des partenaires dans la mise en place d'actions promotrice de santé (repères PNNS) <p>En favorisant la participation des publics des quartiers prioritaires de la Ville (politique de la ville) via les actions de l'Atelier Santé Ville.</p> <p>En s'appuyant sur les repères et orientations des campagnes PNNS</p> <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalonnais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes : Direction Enfance, Famille et Education, Direction des Sports, Service Jeunesse, Service Cohésion Sociale proximité, Service Développement Durable, CCAS, élus référents santé - Atelier Santé Ville - Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier - Education Nationale - Conseil départemental 71 : PMI, MLA, insertion, centre départemental de santé - Centre Hospitalier William Morey, Clinique du Chalonnais, Hôpital privé ste Marie - Infirmières Asalée - Libéraux (diététicien.ne.s, éducateurs sportifs) - Radiance groupe Humanis, Solimut, MSA, CAMIEG.. - Mutualité Française Bourgogne Franche Comté - Associations du territoire <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalonnais Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonnais</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS Compte rendu annuel au référent PNNS de l'ARS via la charte « ville active PNNS »</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>
<p>Financements</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 16000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 18,7% (3000€)</p> <p>Cofinancement : Grand Chalonnais, CFPPA</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de préparation/ groupe de travail - Nombre d'actions mises en place

	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants et de professionnels touchés et investis- Bilans partagés avec les partenaires : pertinence, cohérence et complémentarité des actions développées <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Cf. fiche action 5 Nutrition
Transversalité	Fiche Atelier Santé Ville, Santé des seniors

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5.3 Prévention du surpoids des enfants

Motivation de l'action, contexte

Le surpoids et l'obésité touchent des personnes de plus en plus jeunes, notamment les enfants. L'étude de Santé Publique ESTEBAN « *Activité physique et sédentarité* » a démontré qu'en 2015, la prévalence du surpoids chez les enfants de 6 à 17 ans s'élevait à 17%, dont 4% d'obèses. A titre d'exemple, les relevés du RÉPPOP montrent un taux de prévalence du surpoids de 18% (dont 5% d'obésité) chez les élèves de 6^e du territoire du Grand-Chalon. Les dernières études montrent aussi des inégalités sociales marquées. De plus la sédentarité a augmenté ces dix dernières années (80% des adultes passent 3h par jour devant leurs écrans en dehors de leur travail).

Ces chiffres soulignent la nécessité d'agir et de promouvoir de plus saines habitudes de vie chez les enfants et leur famille. Le service Santé et Handicap du Grand Chalon ainsi que ses partenaires ont identifié les besoins de sensibilisation aux bonnes pratiques, la sédentarité, le manque de connaissances alimentaires des publics et des problématiques d'accessibilité à l'alimentation saine, notamment les publics en situation de précarité. Ensemble, ils se mobilisent pour sensibiliser et promouvoir la nutrition par des actions partenariales et participatives.

Objectifs de l'action

Objectif général : Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants.

Objectifs opérationnels :

- Créer un environnement favorable à la santé nutritionnelle en faveur des enfants
- Faire évoluer les comportements alimentaires des enfants

Description du projet

Résumé :

- Prévention du surpoids des enfants :
 - Actions vers les crèches et structures Petite Enfance
 - Suivi et amélioration de l'offre alimentaire en lien avec le PAT (cahier des charges, analyse des fiches techniques, commissions menus, soutien technique de la crèche en régie directe ...)
 - Informations, sensibilisations et animations auprès des familles et des professionnels
 - Amélioration de l'offre alimentaire (restauration et hors temps de restauration)
 - Proposition d'un programme « Manger-Bouger » en soutien des Parcours Educatifs des écoles (en concertation avec les conseillers pédagogiques de l'Education nationale).
 - Programme d'actions évolutif en fonction de l'âge proposé aux écoles volontaires
 - Mise en place d'actions spécifiques dans les écoles des quartiers prioritaires : goûters de la forme en maternelles / programme croky bouge (CP)
 - Formation/sensibilisation et soutien des projets des relais périscolaires (avec la collaboration de l'IREPS dans le cadre du Pass'santé jeunes et du RÉPPOP dans la cadre de ses actions

	<p>d'information et de prévention des relais)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à la mise en place et l'animation du Pass' Sport Forme (cf. fiche action Sport-Santé) et à l'animation d'ateliers cuisine à destination des familles d'enfants en surpoids. <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalonn</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier - Education Nationale - Libéraux (diététicien.ne.s, éducateurs sportifs) - RePPOP - IREPS BFC - Réseau Parents 71 - Associations du territoire <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalonn</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonn</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financements	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 13 000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 15,4% (2000€)</p> <p>L'action est également financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS BFC et du RePPOP</p> <p>Cofinancement : Grand Chalonn</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de participants et de professionnels touchés et investis - Bilans partagés avec les partenaires : pertinence, cohérence et complémentarité des actions développées <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalonn</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Cf. Fiche action 5 Nutrition
Transversalité	Fiche action Santé des jeunes, Sport Santé, Atelier Santé Ville

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5.4

Environnement favorable à la santé nutritionnelle

Motivation de l'action, contexte

Pour favoriser l'adoption et le maintien de comportements alimentaires sains et un mode de vie physiquement actif, plusieurs interventions sont importantes et complémentaires. Il faut non seulement sensibiliser et informer les individus et les familles pour les aider à adopter certains comportements mais aussi garantir un environnement favorable à la santé nutritionnelle par des interventions sur l'ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activités physiques, l'image corporelle et l'estime de soi.

Le Grand Chalon souhaite ainsi agir en développant des leviers pour un environnement favorable à une alimentation saine et à l'activité physique.

Cette action s'inscrit dans la dynamique du Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Il a pour objectif de favoriser et encourager sur le territoire du Chalonnais la consommation de produits agricoles locaux, de qualité et de saison notamment à travers la structuration de filières d'approvisionnement locales et l'éducation des plus jeunes aux bienfaits de la consommation de produits locaux et de saison,

Objectifs de l'action

Objectif général : Participer à l'amélioration générale de l'état de santé des habitants du Grand-Chalon en agissant sur les comportements alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique.

Objectifs opérationnels :

- Créer un environnement favorable à la santé nutritionnelle
- Faciliter l'accès à une alimentation saine
- Développer les modes actifs

Description du projet

Résumé :

- Création d'environnements favorables à l'alimentation saine et à l'activité physique :
 - Amélioration de l'offre alimentaire (restauration collective) en lien avec le PAT
 - Valorisation et impulsion d'actions bénéfiques pour l'Activité Physique Quotidienne (ex : tracés dans les cours d'école)
 - Création et soutien à l'animation d'Espaces Comestibles biologiques sur le Grand Chalon :
 - proposer des accompagnements via un appel à projet
 - recenser les espaces comestibles existants
 - former les porteurs de projets
 - Accompagnement et soutien à la mise en place d'un projet de forêt comestible et gourmande avec l'association Bois Gourmand dans un quartier prioritaire de la ville (soutien via ASV)

	<p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalons</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Atelier Santé Ville - Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier - Education Nationale - Conseil départemental 71 - Centre Hospitalier William Morey, Clinique du Chalonnais, Hôpital privé ste Marie - Associations du territoire <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalons</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financements	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 25 000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 4% (1000€)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, selon appels à projets nationaux ou régionaux</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de préparation et temps forts - Nombre de projets accompagnés - Nombre de participants et de professionnels touchés et investis <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalons</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Cf. Fiche action 5 Nutrition
Transversalité	Fiche action Sport Santé, Atelier Santé Ville, Santé environnementale

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n° 6 Sport santé

Motivation de l'action, contexte

Le « **Sport Santé** » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé : physique, psychologique et sociale. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé et prévenir l'aggravation et/ou la récurrence de ces maladies.

En association avec les collectivités locales et le secteur associatif, une politique publique « Sport-Santé-Bien-être », promouvant les activités physiques et sportives pour tous et à tous les âges de la vie, est mise en œuvre dans le Grand Chalon, adhérant depuis 2009 à la charte « Ville Active » du Programme National Nutrition Santé (PNNS). Elle a pour ambition d'accroître le recours aux thérapeutiques non médicamenteuses et de développer la recommandation des activités physiques et sportives par les médecins et les autres professionnels de santé. Dans cette perspective et dans le prolongement de la Stratégie Nationale Sport Santé et de la stratégie régionale, est mis en œuvre un programme de « sport sur ordonnance » : le PASS.

Cette fiche action vise à agir sur les modes de vie des grands chalonais et s'appuie sur un travail partenarial et territorialisé : les actions menées à l'échelle de l'agglomération s'appuient et se déclinent sur les communes et les quartiers prioritaires pour la ville centre.

La plus grande partie des actions sont mises en œuvre en collaboration avec l'éducateur sportif référent sport santé du pôle animation et vie sportive Direction des Sports de la Ville de Chalon et Grand Chalon. D'autres actions « sport santé » sont développées dans le cadre de programmes spécifiques (cancer, accidents de la vie courante, programme aidants...) ou via des associations de patients ou associations sportives en lien avec les éducateurs sportifs formés.

La ville de Chalon est labélisée « Ville européenne du sport ».

Le Grand Chalon adhère au réseau des Villes santé de l'OMS et aux villes actives du Programme National Nutrition Santé. Le Grand Chalon est labélisé Maison Sport Santé et terre de jeux 2024.

Objectifs de l'action

Objectif général :

- Améliorer l'état de santé de la population, plus particulièrement des publics prioritaires et des personnes atteintes de maladies chroniques par la pratique d'une activité physique adaptée et régulière et en incitant à la diminution de la sédentarité
- Renforcer l'offre et faciliter l'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives adaptées
- Animer les missions et le projet « Maison Sport Santé »

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir les modes de vie actifs (mobilité active...) et réduire les comportements sédentaires (temps d'écran, temps assis) pour agir sur la sédentarité dès le plus jeune âge
- Promouvoir le Sport Santé auprès des professionnels et associations

- Assurer la lisibilité des dispositifs « Sport Santé » pour faciliter l'orientation des personnes atteintes de maladies chroniques vers des offres d'activités physiques et sportives adaptées.
- Développer le sport-santé auprès des populations prioritaires (malades chroniques, publics en situation de précarité, en situation de handicap, seniors)

Description du projet

Résumé :

- Impulsion, soutien et recensement de l'offre sport-santé sur le territoire.
- Information, sensibilisation et mise à disposition d'outils sport santé bien être à destination du public et des professionnels
- Mise en réseau des différents acteurs de la santé, du sport et de l'activité physique adaptée
- Accueil, orientation des publics vers les offres existantes d'APS / APA sur le territoire.
- Proposition d'une permanence « sport santé » pour analyser les besoins, les motivations et la condition physique du public et l'orienter au mieux vers un projet personnalisé dans le cadre de la labellisation Maison Sport Santé.
- Mise en place de programmes Sport Santé à destination de publics prioritaires.
 - PASS, sport Santé sur prescription en partenariat avec le CROS via le Réseau Sport Santé, activité physique adaptée sur ordonnance pour les personnes sédentaires et atteintes de maladies chroniques
 - « Activ'Santé : *bien être et remise en forme* » à destination des adultes sédentaires en situation de précarité et/ou isolés
 - « *Gym activ'* » avec le soutien de la Ligue contre le Cancer à destination des personnes en post traitement oncologique
 - « *Pass'Sport Forme* » en lien avec le REPPPOP à destination des enfants de 6 à 14 ans en surpoids
 - Impulsion et soutien de groupe de Gym Seniors dans les communes du Grand Chalon

Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalon et pôle animation et vie sportive de la Ville de Chalon.

Partenaires :

- Réseau Sport-Santé Bourgogne Franche Comté (RSS BFC) - CROS
- Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique Bourgogne Franche Comté (REPPPOP BFC)
- Ligue contre le Cancer

Acteurs à mobiliser :

- Professionnels de santé
- Partenaires et infrastructures sportives (clubs, associations)
- Associations de patients (ALD, maladies chroniques)
- Groupe associatif SIEL bleu, le CAP, éducateurs sportif statut privé
- Atelier Santé Ville (projet de mise en place d'activités physique dans les quartiers)
- Communes
- Les services des collectivités en charge de l'aménagement urbain pour identifier et lever les freins à la mobilité active du quotidien.

Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon en situation de précarité, en situation de handicap, seniors, personnes atteintes d'une maladie chronique, enfants en surpoids et leur famille.

	Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon
Résultats attendus	Diminution de la sédentarité et augmentation de l'activité physique
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 114 500 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0%</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon, Ville de Chalon CROS-RSS en fonction du nombre d'inscription au PASS Ligue contre le cancer Dotation Maison Sport Santé ?</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Evaluation quantitative du nombre des bénéficiaires - Nombre de professionnels de santé adhérents à la démarche - Nombre d'associations adhérentes à la démarche <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap et pôle animation et vie sportive</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Défi régional « Maladies chroniques » / Plan régional Sport Santé Bien être BFC 2020-2024(ARS / DASEN)</p> <p>Lien parcours : Parcours Diabète, Parcours handicap, Parcours Personnes âgées, parcours enfants en surpoids</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau national des villes sport-santé sur ordonnance / Association des maisons sport santé - Programme national nutrition santé (PNNS 2019-2023), Le Grand Chalon villes actives PNNS - Plan obésité - Plan sport santé bien être et Stratégie Nationale Sport Santé 2020 2024 (ministère des sports) - Terre de jeux 2024
Transversalité	Fiche Action Nutrition, ASV, Santé des jeunes, Santé des séniors

AXE 3: DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n° 7 Gestes de 1^{er} secours

Motivation de l'action, contexte

Les accidents de la vie courante constituent une cause de morbidité et de mortalité très importante avec 4,5 millions de cas par an. Les accidents de la vie courante engendrent deux fois plus de décès que les accidents de la route et sont la principale cause de décès chez les jeunes enfants. De plus, ces accidents touchent plus fortement les populations socialement fragilisées. Pourtant, selon les services de secours, 90 % d'entre eux pourraient être évités, ce constat fait retentir la nécessité de mettre l'accent sur la prévention.

C'est la raison pour laquelle le Grand Chalon a mis en place et développe un programme global de prévention des accidents de la vie courante et de formation aux gestes de premiers secours (Principalement PSC1 : Prévention des Secours Civiques Niveau 1). Le Grand Chalon s'emploie aussi à développer et proposer des événements d'information et de sensibilisation en partenariat avec les acteurs « 1^{er} secours » du territoire comme le forum secours et santé.

Ce programme et ces événements sont conçus pour un très large public et sont menés en partenariat avec les services sociaux, éducatifs et de secours et les associations intéressées du territoire. Ils permettent à ses bénéficiaires de se positionner en tant qu'acteur de sa propre santé grâce à une prise de conscience des sources de danger et par l'apprentissage des actes préventifs.

Ils permettent aussi de développer des compétences mobilisables dans un contexte collectif, en premier lieu la cellule familiale, puis la sphère sociale en général : scolaire, professionnelle.

Objectifs de l'action

Objectif général :

- Sensibiliser la population dès le plus jeune âge au risque d'accidents de la vie courante et favoriser la modification des comportements familiaux en termes de prévention et de premiers soins.

Objectifs opérationnels :

- Mise en œuvre du programme « Apprendre à porter secours »
- Organiser des sessions de formation aux premiers secours (PSC 1)
- Mise en place d'actions de sensibilisation et organisation d'événements : « forum secours et santé »

Description du projet

Résumé :

- Relayer et développer le programme « Apprendre à porter secours »
 - Dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les enfants aux accidents de la vie courante.
 - Formation des professeurs des établissements scolaires au programme afin de les aider à animer celui-ci). Mise en place d'animations au sein des classes, découverte d'outils d'intervention, démonstration des gestes de 1^{er} secours en fonction de l'âge des enfants, inciter les classes à participer aux parcours du cœur scolaire, initiés par la fédération française de Cardiologie.
- Organisation de sessions de formation aux premiers secours « PSC1 »
 - Pour les publics fragilisés et les jeunes en difficultés scolaires, sociales ou autres pour les valoriser.
 - Pour le grand public dans l'objectif de former davantage la population du Grand Chalonnais
- Organisation d'événements temps forts de sensibilisation :
 - **Les Parcours du cœur**, organisés au mois d'avril, à destination du grand public et des personnes en situation à risque. Cet événement vise à lutter contre la sédentarité et sensibiliser à l'alimentation, l'activité physique, le tabac mais aussi aux gestes de premiers secours avec l'utilisation du défibrillateur en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie et le Club Cœur et santé.
 - **Forum Secours et Santé** : temps fort organisé tous les deux ans au mois de mai, destiné au grand public pour sensibiliser aux gestes de premier secours et de soins avec des espaces d'expositions et d'animations.
 - Autres événements : semaine bien-être et du cœur, etc.

Porteur de l'action : Service Santé Handicap du Grand Chalonnais et sa chargée de Prévention

Partenaires, acteurs à mobiliser : Croix Blanche, Croix Rouge, Protection Civile, Pompiers, CESU/SAMU, Club Cœur et Santé... etc.

Population bénéficiaire : Population du Grand Chalonnais, et plus particulièrement :

- Enfants de la grande section de maternelle au CM2
- Professeurs des écoles du Grand Chalonnais
- Jeunes en difficultés
- Personnes en situation de précarité
- Personnes à risque
- Personnes en réinsertion professionnelle

Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonnais

Résultats attendus	Augmenter le pourcentage de population formée aux gestes de 1 ^{er} secours et diminuer les accidents de la vie courante
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 50 000 € (dont 40 000 € tous les deux ans)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0 €</p> <p>Cofinancements à mobiliser : Conseil Départemental de Saône-et-Loire CGET</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes formées au PSC 1 - Taux de satisfaction des participants et professionnels <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : orientation régionale du PRS « Prévention » ; « Démocratie en Santé et Participation »</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours précarité vulnérabilité - Parcours adolescents et jeunes adultes - Parcours maladies-cardiovasculaires
Transversalité	Fiche action Santé des jeunes

Fiche action n°8
Santé des jeunes

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux, dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.</p> <p>En effet, les inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge peuvent avoir des répercussions tout au long de la vie et des comportements préoccupants peuvent s'installer dès l'enfance (sédentarité, comportements alimentaires, obésité etc.). On ne peut donc pas envisager la santé des jeunes comme indépendante de l'éducation reçue dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, il est nécessaire d'accompagner les familles sur ces sujets.</p> <p>Depuis la rentrée 2016, les établissements scolaires doivent mettre en place un parcours éducatif de santé (PES) pour structurer leur politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves ainsi qu'un parcours citoyen (PC) qui vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Afin d'aider les équipes dans cette démarche, le service Santé et Handicap du Grand Chalon propose son soutien en intervenant auprès des enfants, des enseignants, des équipes périscolaires et des familles.</p> <p>Par ailleurs, le constat national sur l'augmentation des faits de harcèlement scolaire et les retours des partenaires sur le territoire a poussé le Grand Chalon à s'approprier cette problématique au travers du CLS. Depuis quelques années, de nombreuses situations de harcèlement sont identifiées au sein des établissements scolaires. De plus, en France, 10% des collégiens sont harcelés dont 7% d'une forme grave et un collégien sur cinq souffre de cyber harcèlement.</p> <p>Enfin, le Grand Chalon regroupe 22 établissements d'enseignement supérieur accueillant près de 2 500 étudiants. Ce chiffre est en constante progression puisqu'en 2014, le territoire comptait 1787 étudiants et l'objectif est d'accueillir 3000 étudiants d'ici 2030.</p> <p>L'entrée dans l'enseignement supérieur implique une rupture du mode de vie, de nouvelles responsabilités et de l'autonomisation. Elle est également source de nouveaux enjeux et de nouvelles exigences (milieu sélectif, compétitif et au futur professionnel incertain)</p> <p>Cette période de changements est donc fragilisante et peut avoir des conséquences importantes sur la santé mentale, le renoncement aux soins etc.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectif général : Sensibiliser les enfants, adolescents et jeunes adultes et leurs familles aux comportements et modes de vie favorables à la santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner et animer des programmes d'actions de promotion de la santé sur le temps scolaire ▪ Sensibiliser les professionnels via des temps de formations, des temps d'information et d'échanges, une diffusion de ressources ▪ Informer et impliquer les familles ▪ Mettre en place des actions afin de mieux appréhender et lutter contre ces phénomènes de harcèlement ▪ Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des étudiants
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours éducatif de santé et parcours citoyen : <p>Développer des programmes d'éducation à la santé et à la citoyenneté à l'échelle du</p>

territoire en soutenant les projets des enseignants volontaires et en favorisant les liens avec les familles et l'ensemble des professionnels de la communauté éducative.

Diffuser des outils d'information et proposer des temps d'information et d'échanges sur les différentes thématiques de prévention santé et habitudes de vie favorables à la santé.

Favoriser l'identification du service Santé et Handicap comme une ressource en prévention santé.

- Soutien des classes du cycle 1 à 3 à la mise en place de projets et animation d'ateliers autour de 7 thématiques : hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux compétences psychosociales, apprendre à porter secours, nutrition, éducation à la sexualité et égalité fille/garçon, sensibilisation aux handicaps, sensibilisation au harcèlement scolaire : appui technique, mise à disposition d'outils d'intervention, partage d'expériences et valorisation des actions à l'échelle du territoire
- Sensibilisation des professionnels du périscolaire via des temps d'information et d'échanges
- Réalisation et diffusion d'un outil d'information « en route pour ma journée » à destination des enfants et de leurs familles pour inciter les enfants à adopter des rituels quotidiens bénéfiques à leur santé et aider les parents à dialoguer sur ces questions avec leurs enfants
- Proposition de projets spécifiques pour les quartiers prioritaires (goûters de la forme, programme Crocky bouge en lien avec le Réppop)

- **Harcèlement :**

Dans l'objectif de sensibiliser à la différence et au mieux vivre ensemble, le service Santé Handicap et ses nombreux partenaires, organisent des temps de sensibilisation sur la thématique du harcèlement scolaire auprès des élèves et de leurs encadrants.

- Coordination d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un programme d'actions
- Sensibilisation des élèves à travers la mise en place de représentations théâtrales et débats à destination des collégiens des classes de 5ème, suivi d'une séance de sophrologie après chaque théâtre/débat animée par une sophrologue.
- Mise en place de conférence à destination du grand public
- Participation à des événements à destination des scolaires autour du respect de soi et des autres, du harcèlement scolaire (Elan School Game, fête du court métrage, projet en lien avec la STAC et la police nationale etc.)
- Sensibilisation et formation à destination des professionnels et bénévoles encadrant des jeunes de 10 à 15 ans (enseignants, éducateurs, animateurs etc.) afin de leur permettre de repérer des situations de harcèlement en leur donnant accès à des outils.
- Soutien à la mise en place de différents programmes dans les classes qui le souhaitent pour instaurer un climat « apaisant » (Programme PEACE, Formation PAUSE, classes flexibles etc.)
- Formation de jeunes relais afin d'accompagner leurs pairs
- Création et diffusion de podcasts « RETROUVEZ CONFIANCE » créés par une sophrologue et de leur livret (décliné en version enfant/ado

	<p>et adulte) afin de bénéficier du contenu en accès libre et à tout moment.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et mise à disposition d'une base documentaire spécifique sur la thématique du harcèlement scolaire - Intégration du groupe ressource PHARE animé par l'Education Nationale <ul style="list-style-type: none"> • <u>Santé des étudiants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les établissements d'enseignement supérieur sur l'offre de soins et de prévention existante sur le territoire - Proposer des actions de prévention à destination des étudiants co-organisées par les associations et les structures du Grand Chalons • <u>Santé mentale :</u> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de la santé mentale des jeunes se fera dans le cadre du parcours santé mentale en lien avec la fiche action n° 4 « coordination du conseil local de santé mentale » <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalons.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Services de la ville de Chalons-sur-Saône et du Grand Chalons : élus, services familles, jeunesse, vie scolaire, enseignement supérieur et vie étudiante, contrat de ville etc. - Education Nationale : inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants, infirmières, assistantes sociales, CPE etc. - Familles via association de parents - Partenaires institutionnels et associatifs : IREPS BFC (Antenne de Saône-et-Loire), CPAM, Reppop, Maison des adolescents, IDEF 71, Unis Cité, La Sauvegarde 71/prévention spécialisée, CIDFF, la Protection Judiciaire de la Jeunesse etc. <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalons et plus particulièrement : élèves des classes maternelles et élémentaires ; élèves des classes de 5ème et leur famille, enseignants, professionnels de la communauté éducative, étudiants</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 30 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : L'action est financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS BFC et du RePPOP</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, CPAM via MT'dents</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes sensibilisées/formées (enfants, professionnels, parents, bénévoles) - Niveau de satisfaction - Signes significatifs de changement de comportement vis-à-vis de la nutrition, de l'hygiène, du climat de la classe, des accidents de la vie courante

	Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : La thématique du Schéma Régional de Santé « la promotion- prévention ». Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</p> <p>Lien parcours : nutrition-santé ; développement de l'enfant ; adolescents et jeunes adultes</p>
Transversalité	Atelier Santé Ville, Nutrition, Handicap

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°9 Santé sexuelle – GREAS

Motivation de l'action, contexte

La santé sexuelle est un vaste ensemble recouvrant à la fois la sexualité et la santé reproductive. Elle concerne des domaines tels que les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), les grossesses non désirées, la contraception, l'éducation à la sexualité, les questions liées au genre etc. Selon Santé Publique France, la santé sexuelle repose sur trois piliers : l'autonomie, c'est-à-dire la possibilité pour chacun d'avoir un contrôle de sa propre sexualité. La satisfaction, dans ses dimensions sociales, psychiques, et émotionnelles puis la sécurité, qui implique la capacité des individus à percevoir les risques pour leur santé et y apporter des réponses.

Les actions portées par le Grand Chalon se situent dans la continuité de la Stratégie Nationale de Santé sexuelle 2017-2030 qui prône l'investissement dans la promotion en santé sexuelle en direction des jeunes et des populations les plus vulnérables, l'amélioration de la santé reproductive et des parcours de santé en matière d'IST.

En effet, le Grand Chalon est porteur d'une dynamique partenariale via le GREAS (Groupe de Réflexion, d'Education et d'Actions sur les Sexualités) qui structure un programme d'actions autour de la promotion de la santé sexuelle, l'amélioration de la connaissance et de l'appropriation de la prévention pour lutter contre les IST. Le GREAS souhaite poursuivre ses actions en direction de différents publics, sur le territoire du Grand Chalon et sous différentes formes.

Objectifs de l'action

Objectif général :

- Développer la promotion de la vie sexuelle et affective et favoriser la prévention des comportements à risque auprès des publics jeunes et des publics en situation de précarité dans leurs différents lieux de vie.
- Créer un espace d'échange de pratiques professionnelles visant à favoriser une pratique pluri-professionnelle et interdisciplinaire

Objectifs opérationnels :

- Favoriser le développement de compétences autour de la promotion de la santé sexuelle
- Prévenir les comportements à risques concernant les IST, le VIH et la contraception
- Favoriser la capacité des personnes à devenir actrices et responsables de leur vie affective et sexuelle

Description du projet

Résumé : Le comité de pilotage du GREAS propose un projet comprenant 5 axes d'intervention

- Axe 1 : Actions de prévention auprès des jeunes
 - Journées de sensibilisation et de prévention dans les collèges, lycées et établissements recevant des jeunes (foyers éducatifs, MGI, service Jeunesse de la ville...)
 - Former des jeunes relais dans les lycées (2 formations/an)
- Axe 2 : Actions de prévention auprès des personnes en situation de précarité (CHRS, Mission Locale)
 - Mise en place de groupes de parole, de temps d'informations dans les structures d'insertion en collaboration avec les équipes éducatives

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Former quelques jeunes relais de la mission locale <ul style="list-style-type: none"> ➤ Axe 3 : Actions de prévention auprès des personnes en situation de handicap <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des groupes de paroles et/ou des temps d'échanges, de sensibilisation et de formations auprès des publics en situation de handicap mental et/ou psychique, leurs professionnels et leurs parents et entourage. Travail en collaboration avec les équipes cadres Approfondir le travail initié avec les structures déjà engagées ou permettre à de nouvelles structures de bénéficier de ces programmes. ➤ Axe 4 : Organisation d'une journée d'échange de pratiques en direction des professionnels <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation d'un colloque à destination des professionnels. Différent thème chaque année en fonction des attentes et besoins des participants du précédent. ➤ Axe 5 : Actions de prévention auprès des femmes <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser une journée de sensibilisation à destination de toutes les femmes en les faisant participer pour quelques une d'entre elles <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalon, IREPS 71 et Planning Familial</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IREPS Bourgogne Franche Comté - Planning Familial 71 - Centre de Planification du Conseil départemental 71 - Education Nationale - Sauvegarde 71 - Mission Locale - Protection Judiciaire de la jeunesse - Centre Hospitalier William Morey (CEGGID et Service départemental de Santé publique) - Association AIDES - PEP 71 (CHRS de l'Ecluse) - Déléguée Départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité - Tintinabulle - CIDFF <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50% (5000 €) (FIR) L'action est également financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS BFC</p> <p>Cofinancement : Grand Chalon</p>

Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les partenaires - Nombre de personnes sensibilisées : jeunes, professionnels, jeunes en insertion, femmes... - Nombre d'actions mises en place dans et/ou avec les établissements scolaires - Constatations des équipes encadrantes et partenaires des changements de comportement <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalonnais</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Lien avec les parcours du PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours « précarité vulnérabilité » - Parcours « adolescents et jeunes adultes » <p>Autres politiques nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale de Santé Sexuelle 2017-2030
Transversalité	<p>Fiche Action « Atelier santé Ville », santé des jeunes, handicap</p>

AXE 3 : PRESERVER SON CAPITAL SANTE

Fiche action n°10 Addictions

Motivation de l'action, contexte

L'addiction se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives. La notion de conduite addictive comprend à la fois les addictions aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) mais également les addictions comportementales, sans substances psychoactives. Les addictions posent un problème de santé publique majeur dont les impacts sont multiples, sanitaires, médicaux et sociaux.

Dans le cadre du parcours addictions du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028, un référentiel régional de prévention en addictologie a été construit.

Dans ce contexte, la prévention des conduites addictives comme démarche coordonnée multi-acteurs doit évoluer vers de la co-construction entre acteurs de terrain, opérateurs de prévention et financeurs dans le cadre du RRAPPS.

Parmi les actions de prévention des conduites addictives menées par différents partenaires sur le territoire, on peut citer :

- Les Consultations Jeunes Consommateurs mises en place par le Kairn (Sauvegarde 71).
- Programme Unplugged en milieu scolaire
- La mise à disposition d'outils comme le Pass Santé Jeunes...

Objectifs de l'action

Objectif général : Lutter contre les addictions aux substances psychoactives

Objectifs opérationnels :

- Œuvrer à la coordination territoriale d'actions partenariales en matière d'addiction
- Etablir un plan d'action au regard des besoins en matière de prévention des conduites addictives à travers la programmation du Réseau régional d'Appui aux acteurs de la Prévention et la Promotion de la Santé (RRAPPS) de l'ARS BFC.

Description du projet

Résumé :

- Animation d'un groupe de travail ressources composé des professionnels praticiens et administratifs du territoire
- Organisation d'actions de formation, de sensibilisation et de prévention autour des addictions et de la réduction des risques (interventions dans les établissements scolaires, auprès de publics spécifiques ; formations auprès des encadrants : éducateurs, professeurs etc.)
- Organisation de maraudes lors d'événements festifs en lien avec les partenaires du territoire
- Promotion des programmes « UNPLUGGED », « PROTECT »,

	<p>« PRIMAVERA », « SFP 12-16 ans » et « CANDIS » pour un déploiement sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du référentiel d'intervention en prévention et promotion de la santé de santé publique France <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalonn</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Communes du Grand Chalonn, Sauvegarde 71 (avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé KAIRON 71 et sa CJC, le CAARUD 16 Kay et le pôle ressource REMED 71), ARS BFC, IREPS, service de tabacologie et d'addictologie de l'hôpital etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants du Grand Chalonn</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonn</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : L'action est financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du KAIRON 71</p> <p>Cofinancements à mobiliser : Grand Chalonn</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de participants <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalonn</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Orientation régionale « Prévention »</p> <p>Lien parcours : Parcours « Addictions »</p>
Transversalité	Fiche-action dépistage / fiche-action ASV

AXE 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 11

Réduire les risques sur la santé liés à l'environnement

Motivation de l'action, contexte

L'environnement dans lequel vivent les personnes fait partie des déterminants de santé. D'après l'OMS, l'environnement est la clé d'une meilleure santé, incluant dans ce terme des paramètres liés à la qualité des milieux : pollution de l'atmosphère, de l'eau, des sols, déchets et aussi nuisances ; et à l'ensemble des activités humaines (air, accidents domestiques etc.). De façon plus globale, les collectivités agissent directement sur l'environnement de vie des habitants et contribuent fortement à la création et au maintien d'un environnement de vie favorable.

Le territoire du Grand Chalon, communauté d'agglomération essentiellement urbaine, bénéficie d'un environnement naturel riche, mais est exposée à des sources de pollution multiples. Des indicateurs sont à surveiller notamment la qualité de l'eau et la qualité de l'air (intérieur et extérieur). Le territoire est aussi concerné par la progression de l'ambrosie, fortement allergisante.

Le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE4) pose un cadre et des orientations d'actions. Il insiste sur le lien étroit qui existe entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement. Changer ce rapport pour plus de biodiversité, pour limiter le changement climatique et s'y adapter, pour un urbanisme plus favorable encore à la santé, pour s'engager vers une agriculture durable et une alimentation plus saine, constitue l'enjeu majeur de ce PRSE 4.

Dans ce cadre, un programme d'action doit être mis en place dans l'objectif de préserver la qualité de l'air (intérieur et extérieur), la qualité de l'eau, et lutter contre les pollutions, les pollens et les sources d'allergies (ambrosie).

En parallèle à cela, peut être envisagé la mise en œuvre d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS). Elle est définie comme « une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils qui permettent de juger des effets possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population et la distribution de ces effets au sein de la population ».

Objectifs de l'action

Objectif général : Contribuer à développer un environnement favorable à la santé sur le territoire du Grand Chalon.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les élus aux liens entre santé et environnement et au rôle des collectivités en la matière.
- Sensibiliser les acteurs de politiques publiques du territoire en matière d'aménagement, de santé, de développement durable et de mobilités afin de travailler en transversalité.
- Sensibiliser la population aux liens entre santé et environnement, lui donner les outils pour agir.
- Identifier avec les partenaires locaux, les besoins du territoire en vue d'imaginer des actions de prévention

Description du projet

Résumé :

- **Coordonner et animer un « groupe ressources santé environnement »**
- **Agir sur la qualité de l'air intérieur :**
 - Sensibiliser le grand public et des relais locaux aux principales sources de pollution de l'air intérieur dans le logement (travailleurs sociaux, aides à domicile, professionnels de santé, associations etc.)
 - Sensibiliser et former les professionnels des établissements recevant du public et notamment de la petite enfance sur la préservation de qualité de l'air intérieur et la lutte contre les perturbateurs endocriniens.
 - Engager un audit des crèches pour identifier de façon exhaustive toutes les sources de perturbateurs endocriniens et engager une dynamique de changement, avec le soutien de la Région et de l'ARS (appel à projets dans le cadre des 1000 premiers jours) avec extension à l'accueil individuel via une proposition de la mutualité française (audit dans une MAM pilote, diffusion de bonnes pratiques et sensibilisation des professionnels et des familles).
 - Garantir une qualité de l'air optimale dans les locaux neufs ou rénovés avec les services d'un cabinet spécialisé en tant qu'AMO (laboratoire Vectoeur pour la crèche du Grand Jardin)
 - Formaliser et mettre en œuvre un plan d'actions contre les perturbateurs endocriniens (identifier les sources et réduire les expositions, former et informer) Agir via la politique d'achat public, Intégration de la réflexion dans les politiques d'équipement publics, et dans les choix des matériaux...
- **Agir sur la qualité de l'air extérieur :**
 - Poursuivre la surveillance de la qualité de l'air extérieur, les pollutions atmosphériques, les pics polliniques
 - Informer et sensibiliser la population sur la qualité de l'air extérieur
 - Mettre en place un plan de lutte contre l'ambrosie et les plantes allergisantes : sensibilisation du grand public, élus, et communes ; repérage et désignation de référents communaux et intercommunaux, actions de lutte coordonnée (capteurs, fauche).
 - Inclure dans la gestion des espaces verts la notion de potentiel allergisants des plantes
 - Harmoniser les futures actions de lutte contre la pollution atmosphérique dans le CLS et le PCAET.
 - Favoriser le développement des mobilités douces/actives par l'aménagement et la promotion des comportements favorables
- **Développer l'urbanisme favorable à la santé**
 - Sensibiliser les élus et les agents à une vision intégratrice des enjeux de santé environnementale et plus particulièrement à un urbanisme favorable à la santé des habitants
 - Mener des Evaluations d'Impact sur la Santé
- **Eduquer, sensibiliser le grand public à l'environnement et à la transition écologique**
 - Programme d'éducation Environnement et développement durable dans les écoles par le service Développement durable du Grand Chalon (air, déchets, éco-mobilité etc.)
 - Renforcer les actions de sensibilisation sur les enjeux de transition écologique à travers la mise en place d'Ambassadeur transition

	<p>écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les ilots de chaleur urbain <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les zones à enjeux, définir un programme de désimperméabilisation des espaces et renforcer la trame verte sur le territoire • Préserver la ressource en eau <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire le gaspillage lié à l'usage de l'eau : Mener des actions de sensibilisation ciblées auprès des plus gros consommateurs du territoire et auprès des publics les plus précaires : plans de sobriété et précarité hydrique (plans d'actions) ○ Proposer de l'eau potable de qualité et en quantité aux habitants : Sensibiliser aux bonnes pratiques/ aux bons usages pour réduire l'impact des pollutions domestiques (sensibilisation aux éco-gestes depuis 2022) ○ Travailler en concertation avec les agriculteurs et les viticulteurs pour améliorer les pratiques agricoles, mieux gérer les effluents et les traitements phytosanitaires • Lutte contre les espèces envahissantes exotiques (moustique tigre, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévenir les risques par la mise en place de mesures préventives ○ Sensibiliser les élus et les agents de la collectivité pour une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles ○ Sensibiliser le grand public ainsi que les relais associatifs de proximité (jardins partagés, associations de quartiers etc.) aux bonnes pratiques <p>Porteur de l'action : Grand Chalonnais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Régional, collectivités, associations, professionnels de santé, MSP, ADEME, Alterre BFC, Atmo BFC, gestionnaires d'infrastructures de transport, DREAL ...</p> <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalonnais</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonnais</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS Sensibilisation des élus, agents et grand public sur la santé environnementale
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 50 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : selon les appels projets annuels</p> <p>Cofinancements : Grand Chalonnais et selon appels à projets nationaux ou régionaux</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions et sensibilisation mises en place - Nombre de participants aux actions - Nombre de projets intégrant les enjeux de santé environnementale <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission</p>

	développement territorial en santé de l'ARS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thématique du SRS : Promotion et prévention ; la prévention universelle : environnements et pratiques favorables. • Défi régional du PRS « Environnement ». <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Régional de Santé Environnement 4 (PRSE) • Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022 • Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » du département de Saône-et-Loire • Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (2018-2023) • Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2025
Transversalité	Fiche action Nutrition, Sport Santé

AXE 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 11.1 Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS)

Motivation de l'action, contexte

La démarche d'EIS s'inscrit dans une démarche globale et positive de la santé. Elle a fait ses preuves à l'international et se met en place progressivement dans les différentes régions en France. C'est une démarche standardisée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il s'agit d'une « combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population ». Elle vise à identifier et anticiper les impacts potentiels, négatifs et/ou positifs, d'une décision, et à proposer des recommandations. La démarche est multidisciplinaire, multisectorielle et participative. L'évaluation s'appuie sur des éléments qualitatifs et quantitatifs. L'EIS est un outil d'aide à la décision, au service des collectivités territoriales

Le Grand Chalon souhaiterait s'engager sur une démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) afin de permettre un accompagnement qui tend à renforcer le bien-être et la qualité de vie de la population dans le cadre d'un projet ou d'un aménagement. Cette démarche repose sur une approche globale de la santé via l'étude de l'ensemble des déterminants de santé.

Objectifs de l'action

Objectif général : Contribuer à développer un environnement favorable à la santé sur le territoire du Grand Chalon.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer la prise en compte des déterminants de la santé, notamment des composantes santé-environnement dans les décisions publiques
- Promouvoir et faciliter l'utilisation de méthodes et outils permettant d'évaluer l'impact potentiel d'un projet sur la santé des habitants
- Proposer des recommandations sur les actions à déployer pour minimiser l'exposition à des facteurs de risques et maximiser les facteurs protecteurs vis-à-vis de la santé et la qualité de vie des habitants

Description du projet

Résumé :

Mise en œuvre d'Evaluation d'Impact en Santé (EIS) à l'occasion de projets (aménagement, urbanisme etc.) en s'appuyant sur l'expertise d'un opérateur compétent en la matière

- Concertation préliminaire pour définir les contours de l'étude, comprendre les tenants et aboutissants de l'EIS.
- Recueil de données et investigations pour alimenter l'analyse et confronter les points de vue.
- Estimation des impacts du projet pour évaluer les interventions susceptibles d'affecter la santé, le bien-être.
- Recommandations pour optimiser les bienfaits du projet.
- Restitution des résultats et suivi des recommandations pour favoriser leur prise en compte effective dans la durée.

Accompagnement par un cabinet expert en EIS sur un projet et essaimage de la dynamique sur d'autres projets.

Porteur de l'action : Grand Chalon

Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Régional, ADEME, DREAL, ORS BFC,

	<p>communes ...</p> <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 30 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : selon les appels projets annuels</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon et selon appels à projets nationaux ou régionaux</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels associés à la démarche - Expérimentation d'Evaluation d'Impact en Santé réalisée <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thématique du SRS : Promotion et prévention ; la prévention universelle : environnements et pratiques favorables. • Défi régional du PRS « Environnement ». <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Régional de Santé Environnement 4 (PRSE) • Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022 • Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » du département de Saône-et-Loire • Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (2018-2023) • Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2025

AXE 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé

Fiche action n°11.2

Sensibiliser et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Motivation de l'action, contexte

On désigne par "Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)" les espèces végétales introduites par l'Homme en dehors de leurs aires de répartition naturelle, souvent pour l'ornement, et qui sont parvenues à s'échapper dans la nature et à proliférer au détriment des espèces indigènes. C'est le cas notamment pour l'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.

Il peut s'agir également d'espèces animales comme le moustique tigre (*Aedes albopictus*), vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika) ou encore les chenilles processionnaires du pin et du chêne.

Ces EEE sont particulièrement préoccupantes car elles peuvent avoir d'importants impacts sur la santé :

- Ambroisie : Pour les régions les plus envahies, les manifestations d'allergie à l'ambroisie (conjonctivite, rhinite, asthme...) peuvent atteindre jusqu'à 12% de la population entraînant une altération notable du bien être des individus et un coût important pour les systèmes de sécurité sociale (remboursement des soins, journées non travaillées...),
- Moustique tigre : vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika),
- Chenilles processionnaires dont les poils sont très urticants.

L'implantation de l'ambroisie en Saône-et-Loire est connue depuis plusieurs années. Les territoires de colonisation du moustique tigre ne cessent de croître sur le département. Et enfin, la présence de chenilles est signalée régulièrement sur tout le territoire.

Il apparaît donc important d'informer les collectivités sur ces différents enjeux sanitaires et de mener avec elles des actions de prévention et de promotion afin de lutter contre la prolifération de ces espèces.

Objectifs de l'action

Objectif général : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

Objectifs opérationnels :

- Recenser les acteurs actifs dans la lutte contre ces espèces.
- Accompagner et mobiliser les collectivités dans la lutte contre ces espèces en les informant sur la présence, les conséquences de leur présence et l'importance d'une action préventive.

Renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre ces espèces.

Description du projet

Résumé :

Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur la lutte contre ces espèces est de mener des actions d'information et de mobilisation auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc.) et de la population.

Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics.

Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :

- Recensement des acteurs actifs dans la lutte contre ces espèces
- Organisation d'actions d'information, de formation, voire de mobilisation, des collectivités et des populations aux techniques de lutte (Elaborer un cahier des charges des formations pour les territoires volontaires)

Animateur local : Grand Chalon

Partenaire expert : Opérateur ARS

Partenaires, acteurs à mobiliser : Observatoire des ambrosies, FREDON, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, DREAL, DDT, Conseil Régional, IREPS, EIRAD.

	<p>Population bénéficiaire : ensemble de la population</p> <p>Territoire concerné : Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du temps de l'animateur santé. - Financement des actions par l'ARS ainsi que, éventuellement, par les autres partenaires. <p>Taux d'intervention ARS : CPOM ARS/FREDON/EIRAD/IREPS</p> <p>Cofinancements : autres partenaires</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation - Nombre de participants aux différentes réunions - Nombre d'actions <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Grand Chalon</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 2023 - 2027)</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 du PRSE 4: Déployer une stratégie de marketing social et de formation dans les territoires, autour du moustique tigre ; - Axe 2 du PRSE 4: Poursuivre les actions de lutte contre l'ambrosie, et élargir aux autres enjeux sur la gestion des espaces et milieux (chenille processionnaire); - Axe 4 du PRSE 4: Recenser et prioriser les zoonoses, les maladies vectorielles et les connaissances afférentes selon l'approche « Une Seule Santé » pour mieux en réduire l'incidence.

AXE 5 AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES VULNERABLES

Fiche action n° 12 Santé des seniors

Motivation de l'action, contexte

Si la population de l'agglomération du Grand Chalon augmente, elle se caractérise également par l'élévation de sa moyenne d'âge avec la croissance de besoins associés (perte d'autonomie, isolement...).

Soucieuse de leur bien-être et de leur inclusion, les communes ont développé des moyens d'accompagnement adaptés (portage de repas à domicile, lieu d'écoute et de rencontre, animations festives...). Le Grand Chalon souhaite contribuer à cette dynamique de territoire. En matière d'accessibilité et d'adaptation des logements pour le maintien à domicile, le Grand Chalon poursuit son aide Adapt+ au parc social, communal et privé et vise l'élargissement de l'ingénierie associée au plus grand nombre.

Pour parvenir à ces objectifs, le Grand Chalon souhaite construire un partenariat renforcé avec la Mutualité Française afin d'anticiper la perte de mobilité à domicile et continuera à s'impliquer dans l'action de la Maison Locale de l'Autonomie.

Des actions en faveur du dépistage et de la prise en charge de la fragilité apparaissent donc nécessaires afin de retarder l'entrée des personnes dans la dépendance.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux : Augmenter l'espérance de vie en bonne santé de la personne âgée en renforçant la prévention des risques liés au vieillissement

Objectifs opérationnels :

- Favoriser une coordination territoriale optimisée des acteurs (sanitaire, médico-social, social) autour de la personne âgée, pour améliorer leur parcours, leur qualité de vie, notamment en matière d'autonomie
- Prévenir et repérer en amont les situations de fragilité
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en adaptant l'environnement à l'appui de solutions innovantes

Description du projet

Résumé :

Le CLS pourrait porter l'animation territoriale d'un réseau des acteurs des champs personnes âgées dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance, faciliter des temps de rencontres, fédérer les acteurs autour de projets communs, identifier les besoins, encourager des coopérations territoriales (exemple : réponses communes aux appels à projet, ...), donner de la cohérence aux projets et envisager des mutualisations à l'échelle du territoire du CLS.

Relayer les informations auprès des publics en communiquant sur les différents dispositifs existants

Accompagner le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé mises en place par différents partenaires (semaine de la dénutrition, gym seniors etc.)

	<p>Accompagner et contribuer au développement d'actions innovantes notamment sur le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans (projet PréviHa en lien avec la Mutualité Française de Saône-et-Loire)</p> <p>Porteur de l'action : Grand Chalon</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Communes (CCAS), Mutualité Française (BFC et Saône et Loire), Maison des Séniors, Maison Locale de l'Autonomie, PTA, MAIA, professionnels de santé...</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes de plus de 60 ans du Grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 20 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0%</p> <p>Co-financements : Grand Chalon et selon l'appel à projet annuel de la CFPPA (conférence des financeurs de la perte d'autonomie)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes touchées - Nombre de situations détectées nécessitant des moyens de compensation ou un aménagement du logement <p>Responsable du suivi : Animateur du CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la promotion- prévention ». Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</p> <p>Lien parcours : Parcours personnes âgées</p> <p>Autre plan/programme/politique : Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées</p>
Transversalité	Fiche action Nutrition, Sport Santé, Prévention et dépistages, Aidants

AXE 5 : AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES VULNERABLES

Fiche action n°13 Aidants

Motivation de l'action, contexte

En France, plus de 11 millions de personnes veillent sur leurs proches malades, handicapés ou dépendants. L'aidant est une personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à une personne dépendante de son entourage, bien souvent de sa famille. Cette aide peut prendre plusieurs formes (soins, gestion du budget, démarches administratives...). L'articulation entre son rôle d'aidant, sa vie professionnelle, et sa vie personnelle peut être problématique et risque d'engendrer de la fatigue, du stress et de la fragilité.

Le Grand Chalon s'est engagé depuis 2014 en direction des proches aidants dans le cadre de son Contrat Local de Santé, qu'ils accompagnent au quotidien une personne vieillissante, en situation de handicap ou atteinte d'une maladie chronique.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de reconnaître et faciliter le rôle de l'aidant en leur donnant accès à des temps de répit. La prise en compte de la santé de l'aidant est donc centrale dans le programme d'action annuel d'aide aux aidants mené sur le territoire de manière partenariale.

Objectifs de l'action

Objectif général : Développer auprès des proches aidants une offre de répit diversifiée, permettant de pouvoir bénéficier de moyens d'accompagnement et d'un accès à une aide adaptée à leurs besoins.

Objectifs opérationnels :

- Développer des actions pérennes de soutien à destination des aidants par le biais d'une programmation d'ateliers gratuits à l'année.
- Favoriser la constitution d'un réseau d'aidants pour une transmission régulière d'informations
- Donner une visibilité des ressources et dispositifs locaux existants pour les proches aidants via le « Guide des ressources locales » et le guide Alzheimer
- Renforcer le réseau partenarial pour une meilleure connaissance des missions de chacun, afin de faciliter l'orientation adéquate.
-

Description du projet

Résumé :

- Proposer des ateliers de répits gratuits déclinés suivant 5 axes :
 - **Maintenir la santé de l'aidant : « un temps pour soi, pour se ressourcer »**
Permettre l'acquisition d'outils pour réduire le stress, favoriser le bien être au quotidien et prévenir l'épuisement (ateliers bien être relaxation, sommeil, Qi Gong, expression...)
 - **Maintien lien social / prévention de l'isolement « un temps à partager seul ou accompagné de l'aidé ».**
Donner accès à un espace d'expression et d'échanges. Proposer aux aidants de faciliter la communication aidant/aidé au travers d'activités de bien-être et de loisirs artistique.

- **Donner accès à la formation de l'aidant « un temps pour s'exprimer, s'informer et se former »**
Proposer un temps de partage des réflexions et interrogations, de rencontre conviviale et de soutien (Bistrot itinérant des aidants, ateliers écriture...). Visite d'un appartement témoin présentant des aménagements et aides au service de l'autonomie à domicile. Atelier de sensibilisation aux gestes de 1ers secours.
 - **« Un temps pour se changer les idées »**
Ateliers et séances récréatives (ateliers jeux, après-midi dansant et musical, atelier cuisine, gym douce...)
 - Promouvoir l'hébergement temporaire et l'accueil de jour
- Organisation de la Journée Nationale des Aidants (JNA) d'octobre pour :
 - Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de l'aidant auprès des personnes aidées.
 - Donner une visibilité des actions mises en place
 - Adapter la programmation aux besoins locaux
 - Réunir les partenaires impliqués autour de cette thématique
 - Mise à disposition d'un guide des ressources locales à destination des proches aidants et un guide Alzheimer et maladies apparentées, actualisés tous les 2 ans
 - Permanences du Réseau des aidants 71 à l'Espace Santé Prévention : Dispositif dédié aux aidants non professionnels d'un proche atteint d'une maladie neuro-évolutive ou d'un handicap (cognitif, mental, physique...) ayant pour objectifs :
 - D'apporter soutien et répit au binôme « aidant/ aidé » en proposant des accompagnements à domicile.
 - Informer et orienter vers l'offre existante en favorisant la rencontre avec les partenaires de proximité (CCAS des communes, services d'aide et de soins à domicile, réseaux de santé, programme de soutien aux aidants du Grand Chalonn...)
 - Des actions pour les aidants des personnes avec des troubles psy seront développées dans le cadre du parcours santé mentale et notamment de la fiche action n°4 « Coordination du conseil local de santé mentale » en lien avec l'UNAFAM 71 ainsi que des actions sur les problématiques émergentes (santé physique, vie scolaire, vie sociale, ...) en lien avec la plateforme d'accompagnement et de répit du réseau des aidants Nord 71
 - Promotion et développement des séjours-répit en lien avec le Réseau des aidants Nord 71
 - Développer le soutien et l'accompagnement des « jeunes aidants » en lien avec l'association nationale « Jeunes Aidants Ensemble (JADE)

Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du grand Chalon

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Communes du Grand Chalon, Conseil Départemental de Saône et Loire, Réseau des aidants, Maison Locale de l'Autonomie (MLA), Maison des Séniors de la ville de Chalon, Mutualité Française Saône et Loire et BFC, Action sociale Agirc Arrco...)</p> <p>Population bénéficiaire : Proches aidants de personnes en situation de dépendance, et tout public du Grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 15 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0%</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon et selon l'appel à projet annuel de la CFPPA (conférence des financeurs de la perte d'autonomie)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes touchées - Nombre de structures/dispositifs référencés <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Orientation régionale « Autonomie des personnes âgées et/ou handicapées ».</p> <p>Lien parcours : Parcours Personnes Âgées, Parcours Handicap</p>
Transversalité	Fiche Action Santé des Séniors et Handicap

AXE 5 : AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES VULNERABLES

Fiche action n° 14 Handicap / Acceptation de la différence

Motivation de l'action, contexte

En France, le handicap touche 12 millions de personnes. Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives ont été prises tant par les pouvoirs publics que par le secteur associatif pour relancer une politique ambitieuse d'inclusion sociale en faveur des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a joué un rôle majeur en instaurant un cadre juridique solide pour la protection des droits des personnes en situation de handicap en France. Cette loi ambitieuse a posé les bases d'une société plus inclusive en garantissant l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux et la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à tous les aspects de la vie sociale.

Le Grand Chalon est porteur d'une volonté politique forte d'œuvrer en faveur d'une plus grande mixité du grand public et des personnes en situation de handicap favorisant leur accès à la citoyenneté. Cette volonté forme le fil rouge de nombreuses actions menées par son Service Santé et Handicap. Grâce à leur action, le service et le référent Handicap du Grand Chalon sont reconnus comme un interlocuteur privilégié tant par les personnes en situation de handicap que par les partenaires sur le territoire.

En effet, les actions qui sont menées permettent de toucher en moyenne 1000 personnes par an : qu'elles soient reçues individuellement ou concernées directement par les actions menées.

Il est donc essentiel de faire perdurer la qualité de ces relations, cette dynamique et cet ancrage local, afin de permettre la continuité des actions menées.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux :

- Améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap
- Favoriser la mixité entre les personnes en situation de handicap et le grand public au sein des actions menées
- Fédérer les acteurs et développer les dynamiques locales dans le champ du handicap
- Œuvrer en faveur de la transversalité et de l'inclusion du handicap dans tous les dispositifs de droit commun
- Améliorer l'accessibilité générale de la ville de Chalon-sur-Saône et du Grand Chalon

Objectifs opérationnels :

- Accueillir, informer et orienter des personnes en situation de handicap et leur famille en qualité de lieu ressource
- Travailler en complémentarité avec les partenaires du champ du handicap
- Actions de sensibilisation
- Développer une veille de territoire pour la mise en œuvre de projets et de dispositifs nécessaires et/ou nouveaux

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamique partenariale avec les acteurs du handicap • Actions de sensibilisation tout au long de l'année portant sur l'acceptation de la différence et le changement de regard du grand public <ul style="list-style-type: none"> ○ Au près de différents publics (tout public, enfants) ○ Sensibilisation à différents handicaps par la Langue des Signes Française (LSF), les chiens guides et d'assistance etc. ○ Travail partenarial et fédérateur de partenaires, notamment associatifs ○ Parcours citoyen à destination des classes de CM1-CM2 des écoles du Grand Chalon. • Actions en lien avec l'agenda européen, national ou local d'actions de sensibilisation à travers des thématiques annuelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, Printemps du Handicap etc. • Actions autour du parasport pour encourager le développement de l'offre de sport adapté sur le territoire, faire connaître cette offre aux personnes en situation de handicap et favoriser la pratique sportive et l'inclusion sociale. • Actions de sensibilisation à l'autisme au travers de la programmation « autisme changeons de regard ! » • Accueil des enfants en situation de handicap et leur famille dans les structures collectives du Grand Chalon <ul style="list-style-type: none"> ○ Veille d'un support/ référentiel d'action pour les élus locaux, les mairies et les structures collectives du Grand Chalon. • Conseil et orientation des personnes en situation de handicap • Soutien et accompagnement des communes de l'agglomération dans la mise en accessibilité de leurs équipements • Service d'accueil téléphonique accessible aux personnes sourdes et malentendantes à l'Espace Santé Prévention • Développer et mettre en place la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre) : rendre plus accessible les documents de communication de la collectivité plus précisément en simplifiant les documents de manière à les rendre compréhensibles par le plus grand nombre possible <p>Porteur de l'action : Service santé handicap du Grand Chalon / Référent Handicap</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Partenaires du territoire associatifs et institutionnels</p> <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 31 500€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 6,3% (2000€)</p> <p>Cofinancement : Grand Chalon</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires impliqués - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes sensibilisées <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Quantitatif de la fréquentation de l'accueil du public et de la fréquentation sur les actions de sensibilisation</p> <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon (Réfèrent Handicap)</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Orientation régionale du PRS « Favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées »</p> <p>Lien parcours : Parcours Handicap</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 axes (« Chantiers ») de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) 2019 - PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027
Transversalité	Fiche action Santé des jeunes, Aidants

AXE 5 : AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES VULNERABLES

Fiche action n°15 Atelier Santé Ville (ASV)

Motivation de l'action, contexte	<p>L'atelier santé ville (ASV) a été conçu à la fois comme une démarche locale et un dispositif public positionné au croisement de la politique de la ville et des politiques de santé. Son objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p> <p>A cette fin, l'ASV met en œuvre une approche transversale de la santé, intégrant notamment une dimension sociale, éducative et d'insertion. La démarche des ASV se caractérise en particulier par l'association des habitants à travers des démarches de proximité et une approche communautaire de la santé.</p> <p>Dans cette optique, la première mission des ASV est de réaliser un diagnostic territorial de santé partagé afin d'identifier, au niveau local, les besoins spécifiques des populations des quartiers prioritaires ainsi que les facteurs sociaux, environnementaux et individuels influant sur leur état de santé (conditions de vie, obstacles à l'accès aux soins, conduites à risque).</p> <p>L'ASV a ensuite pour objectif de faciliter la mobilisation et la coordination des différents acteurs du territoire dans les champs sanitaire, social, médicosocial, éducatif.</p> <p>Enfin, en fonction des besoins identifiés, l'ASV mène des actions favorisant la prévention et l'accès aux soins de premier recours, ainsi que la prise en charge des publics en situation de précarité.</p> <p>Les actions engagées depuis plusieurs années dans le cadre du dispositif de l'Atelier Santé Ville (ASV) sont axées sur la prévention et promotion de la santé des personnes les plus fragiles.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Elaborer et animer un programme d'actions mettant en valeur les thématiques de prévention/promotion de la santé et les comportements favorables à la santé globales des personnes habitants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintenir un niveau de veille et d'observation de l'état de santé des populations dans les quartiers prioritaires- Contribuer à une amélioration de l'hygiène de vie des personnes en situation de précarité et de fragilité- Mobiliser le jeune public fragilisé autour de projets citoyens et solidaires et leur permettre d'accéder à des informations autour de la santé, d'acquérir des compétences pour faire des choix adaptés à leur situation- Mobiliser un réseau de professionnels axé autour d'un objectif commun de réduction des inégalités de santé
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Animation d'un réseau partenarial en fonction des thématiques prioritaires et des besoins repérés dans les quartiers politiques de la ville</p> <p>Développer le programme d'action relatif aux réflexions des groupes</p>

	<p>Organisation d'actions de prévention et de formation sur les quartiers prioritaires du territoire à destination des publics concernés et des professionnels du champ sanitaire et social.</p> <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalons</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : maisons et régies de quartiers, professionnels de santé et médico-sociaux, tissu associatif des quartiers, bailleurs sociaux etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants des Quartiers prioritaires et quartiers de veille de la Politique de la Ville du Grand Chalons.</p> <p>Territoire concerné : Quartiers prioritaires et quartiers de veille de la Politique de la Ville du Grand Chalons.</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 54 200€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 5,5% (3 000€)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, Contrat de ville (20 000 euros pour le poste de coordinatrice ASV et 3000 euros pour les actions)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions partenariales • Nombre d'actions mises en place • Nombre de participants aux actions <p>Responsable du suivi : Coordinatrice de l'Atelier Santé Ville</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévention de la santé</p> <p>Lien parcours : Parcours « Précarité Vulnérabilité »</p> <p>Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2022</p>
Transversalité	Fiche Action Prévention et dépistages, Nutrition, Santé environnement, Sport Santé, Addictions

AXE 6 : ANIMER ET EVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Fiche action n°16

Mise en œuvre et animation du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication du Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation d'une ingénierie et de moyens humains spécifiques au sein du territoire. L'affectation d'une personne dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat. L'animateur Santé de la Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalon est en charge de la coordination du Contrat Local de Santé, ainsi que du Conseil Local de Santé Mentale.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectifs général : Mettre en œuvre et coordonner le Contrat Local de Santé du Grand Chalon.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer et suivre le CLS• Communiquer sur le CLS• Accompagner le développement de projets nouveaux• Animer et coordonner le programme de lutte contre la désertification médicale• Coordonner les dispositifs spécifiques inscrits dans le CLS : CLSM, Schéma Directeur « Développement de l'offre de soins de 1^{er} recours et de l'attractivité auprès des professionnels de santé sur le Grand Chalon ».
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « mise en œuvre et animation du CLS » <p>L'Animateur Santé (AS) identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, qu'il rédige avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS. Il s'inscrit dans l'organisation collective et est rattaché à la Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalon. Il est en lien régulier avec l'ensemble des acteurs locaux en vue de monter des actions et projets adaptés au territoire et à ses besoins. Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au Comité de Pilotage et l'Assemblée Plénière du CLS. Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS est chargé de faire le lien avec tous les signataires (conseil régional, département, CPAM, EPCI...) dans la mise en œuvre des actions. Il prépare et participe avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS aux instances et groupes de travail des Contrats Locaux de Santé. Il est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS. Il assure le suivi et la gestion générale du CLS (administratif, financier) en collaboration avec la Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalon.</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « accès aux soins primaires et installation des PS » <p>L'Animateur Santé a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé (PS), en particulier lors de leur installation. Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Il relaye auprès de l'ARS, de sa Direction et/ou des élus les initiatives sur l'exercice coordonné des PS. Il contribue avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation. Il construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les</p>

	<p>étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...</p> <p>Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et il suit la réalisation du programme immobilier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet « Animation et coordination du Conseil Local de Santé Mentale » <p>L'Animateur Santé est en charge de l'animation du Conseil Local de Santé Mentale : ses 4 commissions de travail ainsi que la mise en œuvre des actions qui en découlent. Il est en charge de l'animation de la gouvernance du CLSM : Comité de Pilotage, Comité Technique, Assemblée Plénière et commissions de travail.</p> <p>Il s'assure de l'adéquation du CLSM avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). Il œuvre à faire connaître le CLSM auprès des partenaires et du grand public dans un objectif de déstigmatisation des sujets de santé mentale et de développement d'une culture commune, pour améliorer la prévention et favoriser l'intégration des personnes concernées dans la société.</p> <p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Chalon • ARS • CHS de Sevrey • Partenaires engagés dans la gouvernance. <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Grand Chalon, ARS, Conseil régional, CHS de Sevrey, partenaires engagés dans la gouvernance et tous les acteurs des secteurs social, médico-social, territorial, associatif, les usagers et les citoyens en général</p> <p>Population bénéficiaire : Population du grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 56 114 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 28 057 € (50% d'un ETP)</p> <p>Cofinancement : Grand Chalon</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place dans le cadre des fiches actions du CLS et taux de réalisation des actions portées par l'EPCI - Nombre de communications sur le CLS et variété des supports de communication - Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet d'installation ➤ Projet d'exercice coordonné de professionnels de santé ➤ Projet d'action nouvelle pour le CLS - Nombre de participants aux actions de déstigmatisation et d'information sur la santé mentale (pendant les Semaines d'Information de la Santé Mentale et les sessions de formation notamment) - Implication des acteurs locaux : <p>Nombre d'acteurs impliqués/ nombre potentiel d'acteurs par type d'action</p> <p>Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions autres que réunions, formalisation des engagements (signature de conventions).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de différentes instances (commissions, CoTech, CoPil, Assemblée Plénière) et de participants aux réunions. - Taux de participation aux instances : groupes de travail, CoPil, Assemblée plénière. - Impact de l'animateur santé du Grand Chalon sur les projets de santé du territoire. <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Animateur de santé</p> <p>Responsable du suivi : Animateur santé du CLS et chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>« la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>« concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique : agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches ».</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville / ASV/ PTSM</p>

AXE 6 : ANIMER ET EVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Fiche action n°17 Evaluer le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte

L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse d'informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- Décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- Constater les éventuels écarts par rapport aux objectifs prévus
- Analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- Produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat. L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation est prévue dès la signature du CLS, afin d'en préciser les modalités (financement...). Elle sera menée par un cabinet extérieur.

Objectifs de l'action

Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :

- Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du Grand Chalons.
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS
- Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...)
- S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le Projet Régional de Santé (PRS) et avec les objectifs prioritaires des signataires.

Description du projet

Résumé :

Le recours à une évaluation finale externe est privilégié, de manière afin d'entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS. Cette évaluation est réalisée par un cabinet de conseil dans le cadre de marché public.

Porteur de l'action : un cabinet de conseil choisi suite au lancement d'un marché public.

Partenaires, acteurs à mobiliser : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.

Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)

Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons

Résultats attendus

L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, et également à proposer des recommandations

	<p>stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.</p> <p>Il est attendu de l'évaluation des propositions des processus et outils d'évaluation pour le porteur du CLS.</p>
Calendrier prévisionnel	Dans les 6 derniers mois du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : entre 40 000 € et 50 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 80 % (entre 32 000 € et 40 000 €)</p> <p>Cofinancements : Recherche de co-financeurs</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du suivi annuel du CLS - Lancement du marché public - Suivi de la réalisation de l'évaluation <p>Fréquence de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 fois / an réalisation du suivi du CLS - 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation <p>Source : Animateur de santé du Grand Chalon et animateur territorial de santé de l'ARS.</p> <p>Responsable du suivi : Animateur santé du CLS et chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</p>

